

Projet « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique » cofinancé par :



Comité d'Analyse et de Recherches Syndicale (CARES) BURKINA

Rapport de recherche sur le thème :

« Extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso »

Présenté par :

**LE COMITE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE
SYNDICALE DU BURKINA FASO**

Septembre 2019

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	Assemblée Nationale
ADP	Assemblée des Députés du Peuple
AGR :	Activités Génératrices de Revenus
AMU :	Assurance-Maladie Universelle
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT :	Bureau International du Travail
BTP :	Bâtiment et Travaux Publics
CARES	Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale
CARFO :	Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
CFDT Confédération...	
CNPS :	Conseil National pour la Protection Sociale
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNTB :	Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina
CONASUR	Conseil National des Secours d'Urgence
CSB :	Confédération Syndicale Burkinabé
CSI	Confédération Syndicale Internationale
CSLP :	Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
FASI :	Fonds d'Appui au Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI :	Fonds Monétaire International
IB : InstituBelleville	
MHAH :	Ministère de l'Hydraulique et Aménagements Hydro-agricoles
MASSN :	Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité Nationale
MEF :	Ministère de l'Économie et des Finances
MENAPLN :	Ministère de l'Éducation Nationale de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
MINEFID	Ministère des Finances de l'Économie et du Développement
MFPTPS :	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MFSNF	ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OIT :	Organisation Internationale du Travail
PIB :	Produit Intérieur Brut
PMI/PME :	Petites et Moyennes Industries/Entreprises
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNE :	Politique Nationale de l'Emploi
PNJ :	Politique Nationale de la Jeunesse
PNPS :	Politique Nationale de Protection Sociale
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
SCADD :	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SMIG :	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SONAGESS :	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
SP/AMU :	Secrétariat Permanent/Assurance-Maladie Universelle
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Illustration des services offerts.....	30
Tableau 2 :	Répartition selon l'âge et la région.....	35
Tableau 3 :	Répartition selon le sexe et la région.....	36
Tableau 4 :	Répartition selon la situation matrimoniale et la région.....	36
Tableau 5 :	Répartition selon le nombre d'épouses et la région.....	36
Tableau 6 :	Répartition selon le nombre d'enfants et la région.....	37
Tableau 7 :	Répartition selon le nombre de personne en charge et la région..	37
Tableau 8 :	Répartition selon la localité.....	38
Tableau 9 :	Répartition selon la durée de l'activité et la région.....	38
Tableau 10 :	Répartition des réponses à la question A.5.....	42
Tableau 11 :	réponse à la question A.6.....	42
Tableau 12 :	Réponse à la question A.8.....	44
Tableau 13 :	Réponse à la question A.9.....	44
Tableau 14 :	Réponse à la question A.11.....	45
Tableau 15 :	Réponse à la question B.1.....	46
Tableau 16 :	Réponse à la question B.2.....	46
Tableau 17 :	Réponse à la question B.3.....	47
Tableau 18 :	Réponse à la question B.4.....	47
Tableau 19:	Réponse à la question B.5.....	48
Tableau 20 :	Réponse à la question B.6.....	48
Tableau 21 :	Réponse à la question B.7.....	49
Tableau 22 :	Réponse à la question C.1.....	49
Tableau 23 :	Réponse à la question C.2.....	50
Tableau 24 :	Réponse à la question C.3.....	50

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Répartition selon le secteur d'activité et la région.....	39
Graphique 2 :	Répartition selon le niveau d'instruction et la région...	39
Graphique 3 :	répartition des réponses à la question A.1	40
Graphique 4 :	répartition des réponses à la question A.2.....	41
Graphique 5 :	Répartition des réponses à la question A.3.....	41
Graphique 6 :	Répartition des réponses à la question A.4.....	42
Graphique 7 :	Répartition des réponses à la question A.7.....	42
Graphique 8 :	Répartition des réponses à la question A.10.....	45

REMERCIEMENTS

L'équipe de recherche du CARES Burkina tient à remercier la CSI-Afrique pour la mise en place du CARES et pour les soutiens multiformes dont il a bénéficié notamment pour la conduite de cette recherche.

Nos remerciements vont également à l'endroit de l'AFD pour son soutien financier et à l'institut Belleville pour la coopération avec la CSI-Afrique ainsi que pour leur soutien sans lequel cette recherche n'aurait pas pu être menée.

Merci au Secrétaire Général de la CSB, superviseur du CARES-Burkina pour son accompagnement, aux Secrétaires Généraux de la CNTB, de l'ONSL et de l'USTB pour le soutien et la confiance accordée à l'équipe du CARES-Burkina, pour leurs conseils et leur coopération dans le cadre des activités du CARES et particulièrement pour cette mission.

Nous exprimons nos remerciements chaleureux aux experts nationaux Harouna SAWADOGO et TASSEMBEDO Seydou, tous inspecteurs du travail au MFPTPS pour le coaching du groupe CARES-Burkina.

Merci à tous ceux qui nous ont fourni des informations dans le cadre de cette étude ; à tous ceux qui ont collaborés avec l'équipe de recherche, ce qui nous a permis de parvenir à ces résultats.

Avant-propos

La protection sociale des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso est une urgence nationale car il est prouvé que sans protection sociale efficace, il n'y a pas de développement. Pour plusieurs raisons, les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle ne bénéficient pas des avantages de la protection sociale moderne. C'est ainsi qu'aux problèmes de pauvreté ambiante, chaque ménage doit faire face aux problèmes de santé et d'alimentation de ses membres, à l'éducation de ses enfants, tout en pensant à demain même si déjà aujourd'hui n'est pas assuré.

C'est fort de ce constat que la CSI-Afrique a identifié comme une de ses priorités dans son plan stratégique de «renforcer les interventions des syndicats africains dans le domaine de la politique économique et sociale» à l'échelle nationale, régionale et continentale, afin que le travail décent devienne une réalité au bénéfice des populations africaines.

A la sortie de son second congrès, la CSI-Afrique a mis en œuvre un premier plan stratégique 2012-2014. En matière de politique économique et sociale et en lien avec la recherche syndicale, deux axes prioritaires ont été identifiés à savoir, d'une part « Les politiques de développement » et d'autre part «Changer la mondialisation». Afin de renforcer et de capitaliser les acquis de ce premier plan, elle a défini un second plan stratégique 2016-2019.

En référence aux objectifs des deux axes, des orientations ont été définies en vue de promouvoir la recherche syndicale dans l'optique d'un meilleur développement économique et social en Afrique. Pour ce qui concerne l'axe prioritaire portant sur les politiques de développement dont ce projet est l'émanation, trois objectifs principaux sont poursuivis pour:

1. Permettre à la CSI-Afrique et à ses affiliées de devenir des acteurs influents dans la définition et la mise en œuvre sur le plan national, régional et continental des politiques de développement ;
2. Contribuer efficacement à parfaire la mise en œuvre des politiques de développement ;
3. Renforcer la capacité des affiliés de la CSI-Afrique dans l'analyse des politiques de développement et soutenir l'action syndicale en la matière.

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus énoncés, la CSI-Afrique et l'Institut Belleville-CFDT ont mis en œuvre le présent projet intitulé « Soutenir l'action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique ». Dans ce cadre, des comités d'analyse

et de recherche syndicale (CARES) composés de représentants(es) des organisations syndicales affiliées à la CSI-Afrique ont été mis en place dans huit pays d'Afrique de l'ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger Sénégal et Togo).

Les Centrales de l'intersyndicale burkinabè avec le soutien de la CSI-Afrique et de l'Institut Belleville-CFDT, par l'entremise du CARES-Burkina ont entrepris cette recherche pour contribuer à l'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso. Elle permettra aux syndicats Burkinabè, de disposer d'un document scientifique sur la problématique de la protection sociale des acteurs de l'économie informelle ,une sorte d'outil d'information, de formation et d'action pour les leaders et cadres syndicaux de l'intersyndicale des centrales du CARES et au-delà l'ensemble du mouvement syndical national.

Le Comité d'Analyse et de Recherche

Syndicale du BURKINA FASO

- Adama OUEDRAOGO
- Jean Bernard N. SAWADOGO
- Lassane BAMOGO
- Julienne Wendinda ZONGO
- Ariane Paule Alima NAPON
- Alizèta TOGUIENI
- Ives OUOBA
- Bélomi KY YAGO

INTRODUCTION GENERALE

1-Contexte et justification de la recherche

La mise en place d'un système de sécurité sociale adéquat dans le monde pose encore de nombreuses difficultés. Contrairement aux pays développés la sécurité sociale constitue une préoccupation pour la plupart des Pays en Développement .D'après les statistiques du Bureau International du Travail (BIT) en 2001, seulement 5 à 10 % de la population active bénéficiaient des régimes de sécurité sociale en Afrique subsaharienne.

Selon le BIT (2010), près de la moitié de la population mondiale n'a pas accès à la sécurité sociale, principalement les travailleurs du secteur informel et du monde rural et seulement 20% disposent d'une couverture adéquate.

Dans le rapport sur la protection sociale dans le monde de l'OIT 2014-2015, bien que la protection sociale soit largement reconnue comme une nécessité, ce droit fondamental de toute personne à la sécurité sociale est loin d'être une réalité pour la majeure partie de la population mondiale. Environ 49% des personnes en âge de retraite ne bénéficient pas de revenu de pension. Plus de 90 % de la population vivant dans des pays à faible revenu ne bénéficie d'aucun droit à une couverture de santé, 41 % des dépenses de santé dans le monde sont déboursées par les ménages ; 50% des enfants dans le monde vivent dans la pauvreté. Les données montrent que seuls 27% de la population mondiale ont accès à des systèmes complets de sécurité sociale, tandis que 73 % ne bénéficient que d'une couverture partielle, ou ne sont pas couverts du tout.

Ce déséquilibre est dû à la non-prise en compte de certaines couches de la population, notamment celles du secteur informel, surtout dans les pays en développement. Cette situation a conduit à des initiatives visant à étendre la sécurité sociale à l'économie informelle. Le BIT a fait de l'extension de la couverture pour tous, une priorité. Cette faible couverture pose un réel problème pour ces pays qui vivent déjà dans un contexte de grande pauvreté.

Le Burkina Faso, en 2016¹ a connu un taux de croissance économique de 5,5% mais malheureusement la plupart des burkinabé ne bénéficie des fruits de cette croissance. La sécurité sociale représente ainsi pour eux un enjeu majeur pour le développement, plus de 90% de la population ne bénéficient toujours d'aucun système formel de sécurité sociale. En effet, deux types de dispositifs de sécurité sociale existent :

¹ Rapport SCADD (2016)

- un dispositif formel concernant les travailleurs salariés et leurs familles qui couvre 5,52% de la population active². Sur un effectif de la population potentielle pour l'assurance vieillesse de 8 610 413, la population couverte par la sécurité sociale est égale à 502 934
- Un dispositif non formel, relevant des solidarités familiales et communautaires auquel souscrit cependant la quasi-totalité de la population.

Dans le pays par exemple où 90% de la population active travaille dans l'agriculture, le secteur de l'économie informelle occupe près de 70% de la population active et plus de 52% de femmes. Sa contribution au produit intérieur brut s'élève à 50% et il constitue le principal secteur pourvoyeur d'emplois en milieu urbain et rural³. Autrement dit, ce secteur représente à lui seul la moitié de la création de richesses générées par an par l'économie nationale. L'économie informelle regroupe les activités souvent précaires.

2- Problématique de la recherche

Le problème principal de notre étude est le faible taux de protection sociale dans le secteur informel. Les données statistiques montrent que les deux régimes de sécurité sociale Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ne couvrent que la population active dans le secteur formel public comme privé soit moins de 10% de la population active du Burkina Faso.

L'enquête sur les aspirations nationales menée auprès du grand public sur l'ensemble du territoire avant la formalisation de la loi portant sur les mutuelles au Burkina Faso a mis en exergue le fait que très peu de Burkinabè (6,8%) déclarent bénéficier d'une protection sociale. Le reste recourt à des formes traditionnelles de solidarité dont, en particulier, l'aide des parents pour près des deux tiers (63,6%) des répondants⁴. Les acteurs de l'économie informelle doivent également bénéficier d'une protection sociale dans leur activité pour espérer demeurer et contribuer à la croissance économique du pays. Cela n'est possible que lorsqu'il aura mis en place des mécanismes qui permettent leur prise en compte dans toutes les actions menées pour le bien-être des populations notamment dans le système de protection sociale.

La question principale qui se pose est : comment l'État peut-il faire pour améliorer le degré de protection sociale des acteurs de l'économie informelle ?

²Burkina Faso : "Politique nationale de protection sociale 2013-2022 "

³Burkina Faso : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) enquête 2010

⁴Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale (février 2014) : « Les mutuelles sociales au Burkina Faso : Une passerelle pour l'assurance maladie universelle »

La réponse à cette question pose les problèmes spécifiques suivants :

- Les sources de financement de la protection sociale du secteur informel à long terme ;
- L'analphabétisme des acteurs du secteur informel ;
- La méconnaissance des systèmes de protection sociale disponible dans le pays par les acteurs du secteur informel.

D'où les questions spécifiques suivantes :

- Quelles pourraient être les sources de financement de la protection sociale des acteurs de l'économie informelle ?
- Au regard de l'analphabétisme des acteurs du secteur informel, quels sont les canaux à utiliser pour les sensibiliser à la prise en compte de la protection sociale ?
- Comment procéder pour que l'information sur la protection sociale aux acteurs de l'économie informelle soit accessible à tous ?

Ces questions non résolues jusque-là guideront nos réflexions tout au long de ce travail. Les réponses à ces questions sont tributaires des objectifs que nous nous fixons.

3-les objectifs de la recherche

L'objectif général de cette étude est de contribuer à la sensibilisation sur l'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso.

De façon spécifique l'étude devrait permettre de :

- 1) Faire l'État des lieux sur les systèmes de protection sociale des travailleurs du secteur informel ;
- 2) Déterminer le niveau de connaissance et d'utilisation des services de protection social par les travailleurs et travailleuses du secteur informel ;
- 3) Déterminer les canaux favorables à l'extension de la protection sociale dans le secteur informel

4-les hypothèses de la recherche

Pour atteindre les objectifs fixés, les hypothèses suivantes, que nous vérifierons tout au long de ce travail, sont formulées :

Hypothèse 1 : les systèmes de protection sociale des travailleurs et travailleuses du secteur informel sont méconnus par les intéressés ;

Hypothèse 2 : les travailleurs et les travailleuses du secteur informel n'ont pas de connaissances sur les prestations offertes par les organismes de prévoyance sociale donc ils n'en profitent pas ;

Hypothèse 3 : plusieurs canaux permettent d'étendre la protection sociale dans le secteur informel.

5-Intérêt de la recherche

L'intérêt de ce travail de recherche se fonde sur plusieurs aspects. D'une part, Il permet aux syndicats tout d'abord de contribuer aux débats sur la question de la prise en compte du secteur informel dans le système de protection au plan national. D'autre part, il contribue à enrichir les analyses similaires précédentes et mieux il nous permettra de nous imprégner des réalités que vivent les travailleurs et travailleuses du secteur informel.. Enfin, cette recherche est un outil d'aide à la décision, dans le but de proposer des recommandations pour la prise en compte des travailleuses et travailleurs du secteur de l'économie informelle au Burkina Faso. Cette recherche est divisée en deux grandes parties :

la première partie intitulée **l'approche méthodologique et conceptuelle de l'étude** comporte deux chapitres. Le chapitre 1 traite de l'approche méthodologique et le chapitre 2, du cadre conceptuel, juridique et institutionnel ;

la deuxième est consacrée à **la présentation des résultats de l'étude** à travers deux chapitres. le chapitre 1 présente les résultats de la recherche et le chapitre 2 se consacre à l'analyse des résultats et la vérification des hypothèses.

Première partie : Approche méthodologique et conceptuelle de l'étude

Chapitre I : Approche méthodologique

Ce chapitre présente les deux approches retenues pour conduire la recherche à savoir la collecte de données et d'informations dans la première section et la revue de littérature dans la deuxième section.

I- Méthodologie et source des données de la recherche

I-1. La méthodologie

La méthodologie utilisée dans cette recherche se décline en plusieurs étapes :

- l'élaboration des outils de collectes de données (questionnaire) ;
- la détermination de l'échantillonnage et le choix des régions (zones) ;
- l'administration des questionnaires (formation des agents enquêteurs et enquêtes sur le terrain) et le traitement des données.

Pour la collecte des données, deux méthodes principales ont été employées :

- la collecte de données et d'information secondaires (revue documentaire) ;
- la collecte de données via l'enquête.

La collecte de données et d'information secondaires (revue documentaire) a permis aux membres de l'équipe de s'imprégner de la problématique de la protection sociale pour les travailleurs-travailleuses du secteur de l'économie informelle au Burkina Faso. Elle a notamment apporté des éléments sur son cadre institutionnel, son mode de financement, les acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre, le niveau de participation au sein des structures mises en place pour les travailleurs de ce secteur et le degré de vulgarisation des opportunités actuelles données à ces acteurs. L'exploitation de la documentation a facilité la rédaction des supports d'entretien, et l'identification des informations complémentaires nécessaires.

En ce qui concerne la collecte de données via l'enquête, les techniques d'enquête ont consisté en un pré-test de l'outil de collecte de données (questionnaires) afin d'évaluer l'atteinte des résultats avant l'administration des questionnaires d'enquêtes aux groupes cibles du secteur de l'économie informelle. Le questionnaire était anonyme. (cf. questionnaire en annexe).

I- 2. La revue de littérature

Le lien entre la sécurité sociale et l'économie informelle a été développé par plusieurs auteurs depuis l'ère néoclassique jusqu'à nos jours. Les analyses divergent selon les domaines et bien

plus encore lorsqu'il s'agit du domaine socioéconomique, les questions d'école s'invitent dans le débat. La présente section essaie de faire une synthèse de cette littérature existante.

I-2.1. La couverture sociale des populations burkinabè

En Afrique de façon générale, il existe un dispositif formel et non formel en matière de sécurité sociale. Le dispositif formel avait été mis en place par l'administration coloniale en vue de la protection de ses salariés indigènes. L'expérience de l'Afrique en matière de sécurité sociale révèle que la situation peut être améliorée par différentes mesures. En Afrique subsaharienne, le pourcentage de personnes disposant d'une couverture sociale varie entre 5 et 10%, voire 12%. Ce chiffre avoisine les 50% dans les pays du Maghreb, plus développés.

Héritage de la période coloniale, le système de sécurité sociale du Burkina Faso a été influencé par le système français qui a été créé par l'ordonnance du 4 octobre 1945. Fortement influencé par l'exemple anglais qui vient du rapport Beveridge, l'objectif de Pierre Larroque⁵ (à la base du système) était non seulement d'assurer aux travailleurs une véritable sécurité du lendemain, qui jusque-là n'était réservée qu'aux catégories aisées mais aussi d'octroyer à terme une protection sociale à chaque résident du « berceau à la tombe »⁶.

C'est l'arrêté colonial n° 1029/ITLS-HV du 06/12/1955 qui a institué un régime de sécurité sociale au Burkina Faso alors Haute Volta qui ne comportait qu'une seule branche : celle des Prestations Familiales. Il a fallu attendre 1959 pour que la branche de la réparation et celle de la prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles voient le jour par la Loi n° 3-59/ACL du 30/01/59. Enfin, la dernière des prestations servies, à savoir la branche des pensions, a été créée en 1960 par la Loi n° 78-60/AN du 10/08/60. L'idée première était de fournir prioritairement une sécurité sociale aux colons et à l'élite sociale burkinabè de l'époque.

Aujourd'hui, deux institutions sont chargées de la promotion de la sécurité sociale dans le pays :

D'un côté, la Caisse Nationale de Sécurité Sociale qui est l'organisme créé par l'Etat pour gérer le régime de sécurité sociale institué au Burkina Faso en faveur des travailleurs salariés et assimilés (travailleurs régis par le code du travail). Il est régi par la Loi N° 015-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale dont trois catégories de personnes bénéficiaires :

- tous les travailleurs soumis aux dispositions du Code du travail, hommes ou femmes, burkinabè ou étrangers résidant au Burkina Faso et travaillant soit dans le secteur privé (y

⁵ Laborde Jean-Pierre, « Droit de la sécurité sociale », édition PUF, p.46, 2005.

⁶ Marcel KAGAMBEGA : « L'ASSURANCE MALADIE AU BURKINA FASO, de la logique thérapeutique des acteurs sociaux, à l'appropriation des systèmes de mutualisation des risques sanitaires » Le 11 février 2011

compris les salariés agricoles et les gens de maison) soit dans le secteur public : agents temporaires, contractuels et décisionnaires de l'Etat ;

- les apprentis, les élèves et étudiants des écoles ou des centres de formation professionnelle sont assimilés aux travailleurs salariés (et bénéficient des avantages des régimes des accidents du travail et assurance vieillesse) ;

- les assurés volontaires. On entend par assuré volontaire : toute personne qui, ayant été affiliée au régime de sécurité sociale pendant six mois consécutifs au moins qui a perdu sa qualité de salarié pour devenir par exemple travailleur indépendant, et qui souhaite demeurer volontairement affilié à la branche des pensions ou des risques professionnels à condition d'en faire la demande dans les cinq ans qui suivent la date à laquelle son affiliation obligatoire a pris fin. Elle inclut également toute personne exerçant une activité professionnelle qui ne l'assujettit pas à un régime obligatoire de sécurité sociale, notamment les travailleurs indépendants et les travailleurs de l'économie informelle⁷.

De l'autre, le régime géré par la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires qui est organisé par la loi n°47/97/ADP du 29 novembre 1994. Il s'adresse exclusivement aux fonctionnaires, militaires et magistrats et ne couvre que les prestations liées à la retraite.

Selon KAGAMBEGA (2011), ces deux institutions ne couvrent que les travailleurs des secteurs privé et public, qui représentent moins de 10% de la population. Sur le plan matériel, les prestations servies par elles ne répondent qu'au minimum exigé par la Convention n°102 de l'OIT.

Ainsi, le système de sécurité sociale que nous venons de décrire exclut de son champ d'action la grande majorité de la population burkinabè (+90%). Pourtant, le droit à la sécurité pour tous les burkinabè est consacré dans la constitution. En effet, l'article 18 dudit texte énonce que « *L'éducation, l'instruction, le travail, la sécurité sociale, la protection de la maternité... constituent des droits sociaux reconnus par la présente constitution* ». Plus loin, le même texte précise à son article 26 que « le droit à la santé est reconnu ». On peut en déduire que le droit de la sécurité sociale au Burkina Faso est pour les exclus, un droit subjectif, c'est-à-dire un droit qui est bien consacré dans la Constitution mais qui est loin d'être appliqué. Le système de sécurité sociale au Burkina Faso est aussi caractérisé par une gestion opaque, politique, et par un coût élevé de son budget de fonctionnement.

⁷Marcel KAGAMBEGA : « L'ASSURANCE MALADIE AU BURKINA FASO, de la logique thérapeutique des acteurs sociaux, à l'appropriation des systèmes de mutualisation des risques sanitaires » Le 11 février 2011

I-2.2. La sécurité sociale dans le secteur informel

Selon KAGAMBEGA (2011), compte tenu des carences du système de sécurité sociale formel décrites ci-dessus, le système non formel de protection sociale reste encore très vivace au Burkina Faso. Il constitue même l'espoir de millions de personnes. Son importance traduit clairement les limites du dispositif formel de protection sociale qui ne concerne qu'une petite partie de la population. L'enquête sur les aspirations nationales menée auprès du grand public sur l'ensemble du territoire a permis de montrer que seulement 6,8% de la population déclarent bénéficier d'une protection sociale.

Tous les autres ont recouru à des formes traditionnelles de solidarité particulièrement : l'aide des parents pour près de deux tiers, soit 63,6% des répondants. Les associations communautaires sont citées pour 14,7% des répondants et surtout la solidarité traditionnelle. En milieu urbain, l'aide parentale est plus citée pour 71,7% qu'en milieu rural (60,1%) alors que ce sont les associations communautaires qui le sont en milieu rural (17,1%) contre 9,3% en milieu urbain. La protection sociale en milieu rural se caractérise donc par la solidarité organisée au niveau de la famille ou du village.

I-2.3. Les caractéristiques socioéconomiques du secteur informel au Burkina Faso

Selon le BIT⁸, le secteur informel est « *l'ensemble de très petites unités de production et de distribution de biens et de services implantées dans les zones urbaines des pays en développement. Ces unités appartiennent essentiellement à des travailleurs indépendants qui emploient parfois une main d'œuvre familiale, voire quelques salariés ou apprentis. Elles ne disposent au mieux, que de capitaux très modestes. Elles font appel à des techniques rudimentaires et à une main d'œuvre peu qualifiée, si bien que leur productivité est faible. Elles ne peuvent généralement procurer à ceux qui en vivent que des revenus minimes et très irréguliers, et un emploi des plus instables* ».

Selon Pieter Van DijkMeine⁹, il existe trois éléments inter corrélés pour parvenir à la définition suivante du secteur informel. Ces trois éléments sont le fait que l'entreprise n'ait pas de statut juridique (SARL par exemple) ; que le personnel ne touche pas le salaire minimum fixé par la loi ; ou encore que le personnel ne soit pas déclaré à la Caisse nationale de Sécurité Sociale. Selon lui, dès lors, on peut s'interroger sur l'ampleur et la dynamique de l'informel dans un

⁸ Rapport du Directeur Général du BIT, Conférence internationale du travail, 78^{ème} session, 1991.¹⁵⁵ Précisons que plusieurs approches conceptuelles sont employées pour désigner la même réalité qu'est le secteur informel. Il s'agit de : secteur non structuré, micro entreprise, secteur de transition, secteur résiduel, secteur périphérique, secteur émergent, économie informelle.

⁹ Van DijkMeine, « le secteur informel de Ouagadougou », édition l'harmattan, 1998, p.9

pays où l'emploi formel n'occupe que 9,6% de la population active. La principale cause de la pauvreté au Burkina Faso est liée dit-on, à la faiblesse de la participation au marché du travail. Le problème du chômage constitue en effet un défi complexe à relever. Pour l'ensemble du pays, le taux de chômage dont le niveau varie considérablement de la ville à la campagne est estimé à 25%¹⁰. Sur la période de 1995 à 2005¹¹, par exemple, sur un total de 1 656 199 candidats à des emplois publics, l'Etat burkinabè n'a recruté que 34 851 personnes, soit un taux de recrutement de 2,10%.

En raison de cette situation, le secteur informel ne peut que jouer un rôle de premier rang dans la création d'emplois et la résorption du chômage. Le secteur informel devient même le dernier refuge et le dernier espoir, ou encore l'employeur du dernier recours pour les exclus du système formel. Ainsi, une fraction significative de la population vit de ce que l'on appellerait ailleurs des « petits boulots ». Selon les données statistiques de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie, ce secteur occuperait 80%¹² des actifs urbains dans le pays.

I.2.4.La contribution du secteur informel

Selon la thèse de KAGAMBEGA(2011), le poids du secteur informel dans l'économie nationale peut être appréhendé à travers sa contribution au PIB et à la valeur ajoutée, comparée avec celle du secteur formelle, à la création d'emplois, à la satisfaction des besoins essentiels des populations.

La contribution du secteur informel au produit intérieur brut (PIB) est estimée à 32%¹³. Son poids économique en matière d'emplois est estimé à 70% de la population active non agricole. Les emplois dans ce secteur procurent des revenus aux populations en vue de la satisfaction des besoins primaires que sont l'alimentation, l'habillement, l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, habitat).

L'hygiène et la sécurité et santé au travail constituent un problème majeur dans le secteur informel burkinabè. Les acteurs du secteur informel connaissent, à des degrés variés, l'importance et l'intérêt de l'utilisation du matériel de protection et les précautions à prendre pour réduire ou éviter les risques et maladies professionnels.

¹⁰ Ministère du travail et de la sécurité sociale, « le secteur informel au Burkina Faso », 2006, p.5.

¹¹Ibid, p.6

¹²Ibid, p.7

¹³ Ministère du travail et de la sécurité sociale, « Guide pratique du secteur informel au Burkina Faso », 2006, p.4.

Dans une étude¹⁴ menée sur la problématique de la sécurité sociale des acteurs du secteur informel, il ressortait que les outils de protection (chaussures de sécurité, lunettes, habits...) utilisés par quelques rares employés sont de qualité médiocre et ne répondent à aucune norme de sécurité exigée par la législation en vigueur. L'étude faisait ressortir également que 35% des employés observés sur les lieux de travail n'utilisaient aucune forme de protection pour leur propre sécurité physique. Le coût élevé des matériels de protection était l'argument avancé par les employeurs pour expliquer la très faible utilisation.

A travers ce chapitre, les deux approches retenues pour la méthodologie à savoir la collecte de données et d'informations ont été décrites notamment la méthodologie, les sources de données, la technique d'enquête. En plus, une revue de la littérature vient mettre fin à ce chapitre.

¹⁴Kagambega Marcel, « La problématique de la sécurité sociale dans le secteur informel urbain de Ouagadougou. Perceptions et comportements des acteurs de la menuiserie métallique » mémoire de maitrise soutenu sous la direction Kinda Fatoumata, Maître de conférence, Université de Ouagadougou, juin 2005, p.59.

Chapitre II : Cadre conceptuel, juridique et institutionnel

Ce deuxième chapitre de la première partie définit les différents concepts utilisés et le cadre juridique et institutionnel de la protection sociale au Burkina Faso. Cela en vue de permettre une meilleure compréhension des concepts utilisés dans ce rapport.

I-Définition des concepts

Cette section nous permettra de définir la notion de sécurité sociale et les notions connexes.

I.1. La notion de protection sociale

Il existe une multitude de définition de la PS mais nous retiendrons la suivante qui est celle donnée par la politique nationale de la protection sociale « la protection sociale est l'ensemble des interventions publiques qui aident les ménages ainsi que les individus à mieux gérer les risques et à réduire leurs vulnérabilité et pauvreté en leur assurant un meilleur accès aux services sociaux et à l'emploi »

La protection sociale dans le sens de cette étude prend en compte la promotion du travail décent pour une vie décente où le travailleur ainsi que sa famille bénéficient de bonne couverture sociale (l'hygiène, la santé et sécurité au travail, allocation familiale etc.) et la sécurité du travail.

La protection sociale peut être également définie comme l'ensemble des mécanismes qui visent à soutenir les individus, les ménages, les Etats dans leurs efforts pour gérer les risques sociaux et les difficultés économiques, en vue de réduire leur vulnérabilité, de répondre à leurs besoins incompressibles et parvenir à une grande équité sociale.

C'est aussi une gamme élargie de mesures de prévention, de protection, de promotion et de transformation sociale ayant pour but de prévenir et de réduire l'exclusion sociale, les inégalités, la pauvreté ainsi que la vulnérabilité »

I.2. Les autres notions

Travail décent : Le travail décent est une vision de l'OIT élaboré autour d'objectifs à promouvoir à travers un agenda. La mise en œuvre de l'Agenda pour le travail décent passe par l'application de quatre objectifs stratégiques qui sont :

- Créer des emplois ;

- Garantir les droits au travail ;
- Étendre la protection sociale ;
- Promouvoir le dialogue social.

L'égalité entre hommes et femmes demeure un objectif transversal. Ces objectifs ont pour finalité de réduire la pauvreté et donner une dimension de progrès social à travers le progrès économique.

L'économie informelle : désigne l'ensemble des activités productrices de biens et services qui échappent au regard ou à la régulation de l'État.

Secteur informel : L'OIT s'est évertuée à donner une définition du travailleur du secteur informel, définition basée sur un certain nombre de conditions et de critères.

On peut mentionner entre autres la précarité du revenu ou son instabilité, on peut mentionner l'irrégularité de l'activité professionnelle ou sa forte dépendance d'une situation conjoncturelle. L'académie de sécurité sociale qui s'est tenue au Centre international de formation de l'OIT à Turin entre le 21 septembre et le 5 octobre 2013 a consacré l'essentiel de ses communications à la question de la protection sociale. Le point principal de l'académie étant l'extension de la protection sociale en vue de couvrir le secteur informel.

A partir de cette définition, il ressort que le secteur informel couvre un champ d'activité immense incluant le travail salarié tout comme le travail indépendant. Toutefois, le travail indépendant est dans notre pays plus dominant dans l'économie informelle (petits commerçants autonomes, artisans indépendants, agriculteurs, éleveurs, plus généralement la paysannerie).

II. Cadre Juridique et institutionnel de la prévoyance sociale au Burkina Faso

Il s'agit ici de faire le point sur les textes, les conventions, les règlements et les lois qui régissent la protection sociale ainsi que les institutions burkinabè qui sont chargées de les mettre en œuvre.

II.1.cadre juridique

Le Burkina Faso s'est doté d'instruments juridiques à travers l'adoption de textes (lois, arrêtés, décrets, etc.) et la signature de conventions et protocoles aussi bien nationaux qu'internationaux.

II-1.2. Textes internationaux et communautaires

Au niveau international le Burkina Faso a ratifié les conventions et traités portant sur la protection sociale.

- ✓ la déclaration universelle des droits de l'homme
- ✓ la convention relative aux droits de l'enfant
- ✓ la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes
- ✓ le règlement N° 07-2009 de l'UEMOA portant sur réglementation de la mutuelle sociale
- ✓ le pacte international relatif aux droits civils et politiques
- ✓ le règlement d'exécution N°002/2011/COM/UEMOA déterminant les modalités et procédures de constitution d'agrément et d'immatriculation des mutuelles sociales et de leurs structures faitières et,
- ✓ le règlement d'exécution N° 003/2011/COM/UEMOA relatif aux règlements prudentielles portant sur les risques courts, aux mécanismes de garantie et au contrôle du fonctionnement des mutuelles sociales et de leurs structures faitières
- ✓ le règlement d'exécution N° 003/2012/CM/UEMOA du 10 mai 2012 portant adoption du plan comptable des mutuelles sociales

Par ailleurs on peut mentionner la convention n° 102 de l'organisation internationale du travail qui fixe les normes minimales en matière de sécurité sociale non encore ratifiée par e Burkina mais certaines dispositions sont appliquées.

II-1.2. Réglementation nationale

Au niveau national la loi fondamentale, la constitution (loi N°002/97/ADP du 27 janvier 1997) reconnaît expressément en son article 18, le droit de tous : à l'éducation, l'instruction, la formation ; au travail, à la sécurité sociale, au logement au sport aux loisirs a la santé, a la protection de la maternité et de l'enfance, à l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux.

A. La constitution

Au Burkina Faso, le droit à la sécurité sociale est consacré par la Constitution qui dispose en son article 18 que « l'éducation, l'instruction, la formation, le travail, la sécurité sociale, le logement, le sport, les loisirs, la santé, la protection de la maternité et de l'enfance, l'assistance aux personnes âgées ou handicapées et aux cas sociaux, la création artistique et scientifique constituent des droits sociaux et culturels reconnus par la présente constitution qui vise à les promouvoir ».

B. Les lois de la république

Au Burkina Faso de nombreuses lois régissent le régime de sécurité sociale des agents de l'Etat.

Ce sont :

- ✓ la loi n°047/94/ADP du 29 novembre 1994 portant régime général de retraite des fonctionnaires des militaire et magistrats , la loi N°013/98/AN du 28 avril 1998, la loi N° 033/98/AN du 18 mai 1998, la loi n°006/2001/AN du 17 mai 2001, la loi organique n° 36/2001/AN du 13 décembre 2001, la loi n°037/2008/AN du 29 mai 2008, le code des personnes et de la Famille, le code pénal.
- ✓ la zatu An VII 13 du 16 novembre 1989 portant code des personnes et de la famille
- ✓ la loi N°05-2006/AN du 11 mai 2006 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés
- ✓ la loi N° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina
- ✓ la loi N° 029-2008/AN du 15 mai 2008 portant sur la traite des personnes et pratiques assimilées
- ✓ la loi N° 022-2006/AN du 16 novembre 2006 portant régime des préventions et réparation des risques professionnels applicables aux agents de la fonction publiques aux militaires et aux magistrats
- ✓ la loi N° 12-2010/AN du 1^{er} avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées
- ✓ le décret N° 2012-1060/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2012 portant institution d'un dispositif institutionnel de suivi évaluation de la politique nationale de la protection sociale
- ✓ le décret N° 2013-492/PRES/PM/MASSN/MEFPSS/MEF portant institution d'un dispositif institutionnel de suivi évaluation de la politique nationale de la protection sociale
- ✓ la loi N° 60/2015/CNT du 05 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina

II.2 cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de la protection sociale est bâti autour de référentiels composé d'un ensemble de politiques et stratégies nationales et sectorielles impliquant plusieurs ministères et institutions.

II-2. 1. Référentiels nationaux

Le PNDES. Le référentiel politique pour la protection sociale au Burkina Faso est le PNDES en son axe 2. IL expose la vision du pouvoir en place et la stratégie qu'il entend mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté et assurer à tous le burkinabés un meilleure protection sociale.

La PNPS. Adoptée par Décret N2012-1060/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2012 la PNPS constitue un cadre d'orientation de l'action gouvernementale en matière de protection sociale pour la période 2013-2022. Elle est le résultat d'un long processus de concertation ayant impliqué les représentants de l'administration centrale et déconcentrée, des collectivités territoriales, de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. La vision de la PNPS à l'orée de 2022 est de faire du Burkina « une nation solidaire qui dispose d'un système doté de mécanismes adéquats et pérennes de protection des populations contre les risques et les chocs ». Six (6) programmes sont retenus pour sa mise œuvre :

- ❖ Amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables ;
- ❖ Amélioration de l'accès de tous notamment les populations pauvres et les groupes vulnérables aux services sociaux de base
- ❖ Promotion et sécurisation de l'emploi et accès à un revenu minimal pour chaque burkinabé
- ❖ Amélioration et extension de la couverture sociale des travailleurs des secteurs formels et informel
- ❖ Amélioration de la gouvernance
- ❖ Renforcement des capacités

Un dispositif de suivi de la mise en œuvre de la PNPS a été institué par le décret N02013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013. Ainsi le dispositif est composé de 2 organes qui sont : l'organe d'orientation et de décision qui est le Conseil national de la protection sociale et les organes de coordination (le SP/CNPS, les cellules interministérielles spécialisées et les cellules régionales de la protection sociale.

II-2. 2. Les institutions impliquées

La protection sociale est une question transversale et par conséquent engage la contribution d'un grand nombre de ministères dont :

Le premier ministre :

Il dirige et coordonne l'action gouvernementale. Il est fortement impliqué dans la protection sociale notamment à travers la CNPS dont il assure la présidence.

Le ministère de l'Économie des Finances et du Développement :

- a en charge la mise en œuvre de certains filets sociaux ;
- assure la tutelle financière des organismes de prévoyance sociale ;
- pilote la politique nationale de protection sociale ;
- pilote l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté (CSLP, SCADD).

Le ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale assure :

- la tutelle technique des organismes de prévoyance sociale (CNSS, CARFO);
- le pilotage de la politique nationale du travail ;
- la tutelle des mutuelles sociales.

Le ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille assure:

- la mise en œuvre et le suivi de la politique gouvernementale en matière de promotion de la femme, du genre, de la solidarité nationale et de la famille.
- La mise en œuvre des politiques de protection et de promotion des groupes sociaux spécifiques et marginalisés,
- la tutelle du Conseil National des Secours d'Urgence (CONASUR), du Fonds National de Solidarité.

Le ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales est chargé:

- de la distribution gratuite de fournitures scolaires ;
- des cantines scolaires ;
- de la suppression des frais d'inscription.

Le ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles assure :

- la mise en œuvre du programme d'appui à la sécurité alimentaire,
- la tutelle technique de la SONAGESS.

En somme, en termes d'organisation et de cadrage institutionnel, il existe une forte dispersion des dispositifs et programmes en matière de protection sociale au Burkina Faso. L'architecture actuelle privilégie une approche verticale (en fonction des groupes socio-économiques) et non horizontale (en fonction des risques sociaux).

En somme, le deuxième chapitre de la première partie définit les différents concepts utilisés et le cadre juridique et institutionnel de la protection sociale au Burkina Faso. Les concepts sont relatifs à la protection sociale et le cadre juridique et institutionnel est très vaste avec la réglementation aussi bien internationale que nationale. Par ailleurs plusieurs institutions comme les ministères sont impliquées dans la prise en charge du secteur informel.

Dans la première partie de la recherche, l'approche méthodologique a permis de décrire la méthodologie adoptée, les sources des données de la recherche et de la revue de littérature. La revue de littérature est bien fournie sur la question au niveau mondial mais pour le cas spécifique du Burkina, les études ne sont pas nombreuses. Enfin à travers le Cadre conceptuel, juridique et institutionnel, la définition des concepts clés et le cadre juridique et institutionnel de la protection sociale au Burkina Faso ont été présentés.

Deuxième partie: Présentation des résultats de la recherche

Chapitre I : Situation de la protection sociale au Burkina Faso et caractéristiques du secteur informel

Ce chapitre décrit la situation de la protection sociale et les caractéristiques du secteur informel au Burkina Faso notamment les indicateurs socioéconomiques, la situation de la protection sociale et les caractéristiques du secteur informel à savoir les prestations offertes, les structures de PS et les acteurs impliqués.

I- Indicateurs socio-économiques

Pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso a une superficie de 274 200 km² et une population estimée à 14 017 262 d'habitants en 2006 et composée de 52 % de femmes. Le taux de croissance démographique moyen est de 3,1 %. Le Burkina Faso tire ses ressources économiques essentiellement de l'agriculture (un tiers du PIB), de l'élevage et du commerce mais c'est également le 4^e producteur d'or en Afrique. Il fait partie des pays les plus pauvres de la planète : 46,4% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 82 672 francs CFA.

Sur le plan national, le taux de scolarisation et s'élevait à 45% en 2006 pour l'école primaire. Selon une enquête réalisée en 1993, seulement 19% des personnes âgées savaient lire et écrire. Ces dernières années, le pays a enregistré une croissance forte, tournant autour de 6,5% du PIB et soutenue par la production aurifère et du coton.

S'il est vrai que la croissance économique en 2012 s'est située à 9 %, la baisse de l'activité minière en liaison avec le faible niveau des cours de l'or sur le marché international a cependant entraîné la baisse de la croissance économique en 2013, estimée à 6,9% selon la Banque Africaine de Développement (BAD). Mais l'activité économique a ralenti considérablement en 2014, avec une croissance du PIB estimée à 4% seulement. Ce ralentissement est dû à la chute des cours internationaux des deux produits d'exportation du pays (l'or et le coton), aux répercussions de la crise d'Ebola survenue dans la région qui a perturbé les secteurs du tourisme et des services, et à la profonde crise sociopolitique qui a touché le pays.

L'inflation au Burkina Faso était supérieure à la norme communautaire (≤ 3 %) en 2012 et s'établissait à 3,8 %. En 2013, la BAD a observé une amélioration du niveau de l'inflation estimé à 2,1 %. Toutefois, les pressions inflationnistes devraient se réduire avec des politiques développées dans ce sens. En 2014, le déficit budgétaire s'est réduit et l'inflation a été maintenue en dessous de l'objectif fixé par l'UEMOA. La forte baisse des recettes fiscales,

combinée à une augmentation de la masse salariale, a néanmoins nécessité une forte réduction des dépenses d'investissement public, sapant ainsi la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) du Gouvernement.

Malgré une aide publique au développement conséquente, le Burkina Faso peine à se développer, du fait notamment de la mauvaise qualité des infrastructures. Le Burkina Faso est considéré comme en risque de surendettement et reste très dépendant de l'aide extérieure.

Malgré les efforts entrepris en vue d'améliorer le taux de croissance, les inégalités persistent au Burkina Faso. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,388 qui se situe en dessous de la moyenne en Afrique subsaharienne (0,502), le pays occupe la 181^e place sur 187 pays classés dans l'édition 2014 du Rapport sur le développement humain (PNUD). Selon ce rapport, l'incidence de la pauvreté en 2009 était estimée à 46,7%. Celle-ci touche particulièrement la population rurale, 47,5% en 2010, contre 21,4% des citadins. Le caractère endémique et persistant de cette situation s'explique par la faible productivité du secteur agricole et par une démographie galopante (3,1% par an). En effet, le seul secteur primaire génère le tiers du PIB, emploie 78,9% de la main d'œuvre active, mais contribue à plus de 94% à la pauvreté nationale. Les secteurs secondaire et tertiaire contribuent à plus de 61% au PIB mais ne concentrent que 2,6% à 5,7% de la pauvreté nationale.

L'absence de protection sociale des groupes vulnérables est entre autre l'absence de prise en charge sanitaire, l'insuffisance de la prise en charge des accidents de travail, la déscolarisation des enfants, le développement du chômage.

II- Situation de la protection sociale au Burkina Faso

Cette section présente la situation de la protection sociale et les prestations en matière de protection sociale qui sont offertes, l'insuffisance de la prise en charge de l'assurance vieillesse et maladie.

II.1. Situation de la protection sociale au Burkina Faso

L'essentiel de la protection sociale au Burkina Faso est conçu pour le secteur formel même si des efforts sont faits ces dernières années pour prendre en compte les travailleurs du secteur informel. Pourtant, la protection des populations en général, et des couches les plus vulnérables en particulier comme les personnes âgées est une priorité pour l'opinion nationale.

En termes de couverture de la population, nous constatons que :

- les ménages du secteur formel bénéficient le plus des mécanismes de couverture;
- les ménages de l'économie informelle et du monde rural sont les plus défavorisés, échappent aux filets sociaux et ne sont pas assujettis aux régimes de sécurité sociale ;
- les populations les plus pauvres et vulnérables ne profitent pas toutes des programmes d'assistance (18% de la population comparé au taux de pauvreté de 45%).

En termes de couverture des risques, nous notons que :

- le domaine de la santé concentre un nombre important de mécanismes et malgré tout, le paiement direct continue à être la règle et les ménages constituent le premier financeur de la santé ;
- seul les travailleurs du secteur formel bénéficient de prestations maternité et famille, de prestations vieillesse (à l'exception des travailleurs indépendants de l'assurance volontaire retraite) ;
- le chômage n'est pas couvert et il n'existe pas de prestations d'aides au logement ;
- en termes de mobilisation et de gestion des ressources ;
 - o l'Etat consacre 14% des ressources budgétaires à la protection sociale, soit 2,4% du PIB ;
 - o il existe une forte dépendance vis-à-vis de l'aide extérieure ;
 - o les coûts administratifs sont importants.

Il existe donc des structures modernes en charge de la protection sociale au Burkina Faso de même que des textes réglementaires au niveau national et communautaires.

II.1.1. les prestations offertes par les structures de prévoyance sociale

Les offres publiques de PS offertes au Burkina sont du ressort de la CARFO, de la CNSS et de l'OST. Des assureurs privés et des mutuelles de santé sont aussi en activité dans le domaine. Parmi les structures publiques de prévoyance sociale, seule la CNSS a prévu des prestations pour les acteurs du secteur informel. La CARFO et l'OST s'occupent uniquement du personnel de l'Etat.

Tableau 1 : **illustration des services offerts**

Institution	Public cible	Prestations offertes
CARFO	<ul style="list-style-type: none">- des fonctionnaires,- des militaires,	<ul style="list-style-type: none">- La branche des pensions;

	<ul style="list-style-type: none"> - des magistrats, - les agents des collectivités recrutés à partir du 1^{er} janvier 2007 ; - les agents de la fonction publique parlementaire ; - leurs ayants droit. 	<ul style="list-style-type: none"> - La branche des risques professionnels
Le Trésor Public	<ul style="list-style-type: none"> - des fonctionnaires, - des militaires, - des magistrats, - des agents contractuels de la fonction publique, - des agents des collectivités locales - des établissements publics de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - La branche des prestations familiales ;
CNSS	<ul style="list-style-type: none"> - agents de l'Etat relevant du code du travail, - apprentis, élèves et étudiants des écoles ou centres de formations professionnelles couverts pour les risques professionnels - travailleurs indépendants. 	<ul style="list-style-type: none"> La branche des pensions; - La branche des prestations familiales ; - La branche des risques professionnels
OST	<ul style="list-style-type: none"> -Travailleurs des entreprises et services à caractère privé et parapublic 	<ul style="list-style-type: none"> - La visite d'embauche - La visite périodique ou annuelle - La visite de surveillance médicale spéciale - Les consultations et soins courants à la demande des travailleurs - des prestations médicales
Mutuelles de Santé	<ul style="list-style-type: none"> - membres travailleurs du public ou du privé, des travailleurs de l'économie informelle en zone rurale ou urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> -Soins de santé -Allocations journalières -Rente périodique -Allocation de pension -Allocation et services funéraires
Des Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - les employés de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - soins de santé - La branche vieillesse - Invalidité - décès

Source : recherche

II- les caractéristiques du secteur informel

Abandonnés à eux-mêmes depuis la période coloniale, les travailleurs du secteur informel ont appris à se débrouiller à travers la consolidation d'une sécurité sociale basée sur un contrat social entre enfants et parents ainsi que la solidarité organique. En effet, et depuis lors, la sécurité sociale des personnes âgées repose essentiellement sur la parenté et avant tout sur la

progéniture à travers le contrat entre les générations. Alors, comment s'y prend-t-on aujourd'hui ?

II.1.les secteurs d'activités prédominants dans l'informel

Au Burkina Faso, la loi n° 015-2006 du 11 mai 2006 a été votée et a étendu la sécurité sociale aux travailleurs indépendants composés de six (06) groupes de secteurs d'activités dont la gestion est confiée à la CNSS. Il s'agit du groupe:

- des professions artisanales ;
- des professions industrielles ;
- des professions commerciales ;
- des professions libérales ;
- de l'agro-sylvo-pastoral ;
- de l'économie informelle.

Selon KAGEMBEGA(2011), les emplois dans ce secteur procurent des revenus aux populations en vue de la satisfaction des besoins primaires que sont l'alimentation, l'habillement, l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, habitat).

Les activités de commerce, à elles seules, concentrent 69,7%¹⁵ de l'emploi informel, les activités de services en représentent 12,2%. Ce qui traduit une domination de l'emploi dans le secteur tertiaire (81,9 %). Dans le secteur secondaire, seules les activités de production représentent une part conséquente (13,7%), alors que la construction et les autres activités informelles, (respectivement 2,9 et 2,5%) n'ont qu'un impact relativement marginal par rapport aux autres sous-secteurs.

Le nombre d'employés par activité traduit sa capacité créatrice d'emplois. Les cinq premiers métiers créateurs d'emplois sont :

- les mécaniciens-réparateurs de petits engins (3.000 salariés permanents);
- les maçons-tâcherons (2.800 salariés permanents);
- les tôliers ferrailleurs (1.500 salariés permanents);
- les menuisiers (1.100 salariés permanents);
- les électriciens (1.100 salariés permanents).

La population informelle se retrouve dans toutes les classes d'âge, mais la plus représentée est celle des 21-30 ans, avec 32,7% des actifs. Ensuite vient la classe d'âge des 31-40 ans avec 27,8%. Les deux tranches d'âge réunies représentent 60,5 % des effectifs recensés du secteur

¹⁵ Ibid., p.7.

informel. Une des caractéristiques du secteur informel est donc la jeunesse de sa population et la non affiliation des travailleurs au régime formel de sécurité sociale.

II.2.la prédominance des hommes ou des femmes dans ce secteur

La population du Burkina Faso est estimée à 13 902 972 habitants (RBPH 2006) avec 51,7 % de femmes dont (37,6%) sont des femmes en âge de procréer (15-49 ans).L'Institut National de la Statistique et de la Démographie, qui effectue les recensements, fait des projections de l'évolution de la population dans l'intervalle de deux recensements et par an. Ainsi, les projections de l'INSD font ressortir une estimation de la population du Burkina Faso à 20.244.080 habitants en 2018. Le taux de croissance de la population burkinabè en 2016 était de 2,9%.

Les femmes burkinabés supportent 90% des charges domestiques.En milieu urbain, la contribution des femmes à l'économie nationale est reconnue à tous les niveaux bien qu'il n'existe pas de données désagrégées par sexe qui permettent une juste appréciation de la situation. Les femmes sont nombreuses dans le secteur informel des villes, où elles exercent (principalement ?) le petit commerce. Mais les revenus que génèrent ces activités sont loin de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

La proportion des effectifs féminins aux différents niveaux d'éducation et de formation reste toujours faible, de façon générale. Cette situation tient au fait que le système socioculturel, au Burkina -Faso a été souvent défavorable à la scolarisation des filles, à l'alphabétisation des femmes voire à leur formation professionnelle. Les facteurs sont d'ordre socioculturel, économique, institutionnel et politique.

Les femmes qui travaillent dans le secteur informel pâtissent d'un déficit de revenu très marqué par rapport à leurs homologues masculins. En moyenne, les hommes perçoivent 2 fois plus que les femmes, cela peut s'expliquer par des différences sensibles au niveau des horaires de travail (respectivement 60 et 51 heures par semaine). Ces dernières souffrent d'un double handicap: d'une part, elles exercent plus souvent des emplois structurellement mal payés (emplois dépendants, commerces, activités précaires, etc.), et d'autre part, même quand elles occupent des postes équivalents aux hommes, à qualification égale, elles sont victimes de discriminations de revenus. Dans le secteur informel, 47,3 % des emplois sont occupés par des femmes. Elles travaillent principalement à leur propre compte ou sont des aides familiaux dans les ménages. Les emplois féminins sont, à plus d'un titre, plus précaires que ceux occupés par des hommes. Les femmes disposent moins souvent d'un local spécifique pour leur activité.Elles sont

proportionnellement beaucoup plus nombreuses à exercer sur la voie publique, à domicile sans installation particulière ou encore sur les marchés¹⁶.

II.3.le revenu non stable dans le secteur

Dans le secteur informel, il existe une main-d'œuvre non protégée. La main-d'œuvre est composée de 34,2% de salariés, de 33,2% d'aides familiaux, 18,1% d'apprentis payés et 14,5% non payés. L'absence de protection est la caractéristique principale des emplois proposés à la main-d'œuvre du secteur informel. D'abord, 54,1% de la main-d'œuvre employée ne bénéficie d'aucun contrat avec son employeur, et un contrat oral est la règle pour 41,2% d'entre elles. Les contrats écrits, quelle que soit leur durée, ne concernent qu'une infime minorité de la population (1,4%). Ensuite, la main-d'œuvre du secteur informel ne bénéficie pratiquement d'aucune prestation. La rémunération mensuelle moyenne, calculée sur l'ensemble des actifs du secteur informel, est de 43 000 FCFA. Elle est donc supérieure de 59% au salaire minimum, fixé depuis 2001 à 27 080 FCFA, pour les manœuvres (catégorie E). En termes de revenu horaire, on obtient 183 FCFA en moyenne dans le secteur informel, contre 169 FCFA pour le salaire horaire minimum¹⁷.

II. 4.La difficulté dans le suivi des acteurs

Le suivi sur le terrain des acteurs du secteur informel rencontre de nombreuses difficultés. En effet, selon les résultats de la campagne de promotion de l'assurance volontaire au 31/12/2016

En termes de souscription:

- 9.712 personnes ont été immatriculées de 2006 à fin décembre 2016 ;

Sur une prévision de 45.000 souscriptions par an, à raison de 1000 souscriptions par province, la CNSS est à 1,97% de taux de réalisation.

Le bilan de la promotion de l'assurance volontaire montre un manque d'engouement et d'empressement du public cible à adhérer. Les points critiques pouvant servir de base à l'explication et à la justification d'un tel résultat sont les suivants:

- la population cible était-elle bien informée et sensibilisée sur le sens et l'intérêt de cette assurance ?
- l'état des textes en la matière est-il favorable à une adhésion massive et responsable des citoyens au projet ?

¹⁶ INSD novembre 2003 : « le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou, performance, insertion et perspectives. »

¹⁷ INSD novembre 2003 : « le secteur informel dans l'agglomération de Ouagadougou, performance, insertion et perspectives. »

- tous les acteurs concernés ont-ils été bien identifiés et impliqués dans le processus ?
- les missions et les prestations de la CNSS sont-elles bien connues par la majorité des Burkinabé?
- le degré de confiance, de crédibilité que le citoyen lambda a de l'organisme en charge de la promotion du produit est-il assez élevé?

Une autre difficulté est l'absence d'immatriculation, de local pour les acteurs de ce secteur et des conditions d'exercice précaires. Dans ce secteur en général, et pour les activités industrielles en particulier, le lieu d'habitation (y compris les domiciles des clients) abrite souvent une activité économique. Cela permet, avant tout, de faciliter la réalisation des travaux (minimiser le coût de déplacement et les risques liés à l'insécurité), et aussi de pallier le manque de ressources financières nécessaires à l'achat ou à la location d'un local.

Ce chapitre s'est penché sur la situation de la protection sociale et les caractéristiques du secteur informel au Burkina Faso. Il a permis de faire un état de lieux de la PS et des indicateurs socioéconomiques du Burkina Faso. En outre, les caractéristiques du secteur informel montrent une diversité de prestations offertes, plusieurs structures de PS et de nombreux acteurs impliqués mais malgré tout ce secteur est mal organisé.

Chapitre II : Analyse des résultats et vérification des hypothèses de l'étude

A travers ce chapitre, nous allons d'abord présenter les résultats de l'enquête menée dans le cadre de la recherche en sa première section. Nous présentons ensuite l'analyse des résultats et la vérification des hypothèses et enfin les recommandations.

I- Présentation des résultats

Les résultats que nous présentons ici sont obtenus sur la base des questionnaires que nous avons soumis aux enquêtés. Nous les proposons sous forme de tableau avant d'en donner des explications afin de permettre une meilleure compréhension du résultat.

I-1-Les indicateurs socioéconomiques de l'échantillon

Cette partie traite des indicateurs socioéconomiques de l'échantillon.

A) La répartition selon l'âge et la région

Tableau 2 : Répartition selon l'âge et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Moins de 30 ans	5	0	17	22
Entre 30 et 39 ans	21	7	25	53
Entre 40 et 49 ans	9	6	13	28
Entre 50 et 59 ans	9	10	4	23
60 ans et plus	4	4	0	08
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Parmi les enquêtés du secteur informel, les personnes dont l'âge est compris entre 30 et 39 ans sont les plus nombreuses. Ce groupe représente à lui seul 40 % de la population enquêtée. Le taux des personnes dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans représente 21% de la population enquêtée. Selon l'enquête, le constat est que le secteur informel est un secteur caractérisé par la jeunesse de ses membres. Néanmoins on y retrouve des personnes âgées (plus de 60 ans) dans les villes de Ouagadougou et Bobo Dioulasso.

B) la répartition selon le sexe et la région

Tableau 3 : Répartition selon le sexe et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Masculin	35	8	50	93
Feminin	13	19	9	41
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Les résultats de l'Enquête montrent que dans notre échantillon nous avons plus d'hommes que femmes dans les 3 régions confondues. Selon l'échantillon enquêté, il y a plus d'hommes que de femme dans le secteur informel.

C) La répartition selon la situation matrimoniale et la région

Tableau 4 : Répartition selon la situation matrimoniale et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Mariée	30	18	43	91
Célibataire	11	4	16	31
Divorcé (e)	2	0	0	02
Veuf (ve)	3	2	0	05
Pas de réponse	2	3	0	05
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

On note que 68% des enquêtés dans les 3 régions, sont mariés contre 23% de célibataires. Les personnes mariées est plus élevé dans la ville de Koudougou que dans les deux autres villes. Pour Bobo Dioulasso cet effectif représente 67% et 63% pour la ville de Ouagadougou.

D) La répartition selon le nombre d'épouses et la région

Tableau 5 : Répartition selon le nombre d'épouses et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
0	12	3	16	31
1	30	14	41	85
2	4	0	2	06
4	1	0	0	01
Pas de réponse	1	10	0	11
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Le constat est que ceux ayant une épouse restent les plus nombreux. Le pourcentage des personnes enquêtées ayant une épouse est de 63% à Ouagadougou, 52 % à Bobo Dioulasso et 69 % à Koudougou. Dans l'ensemble des 3 villes les polygames représentent 4% de la population totale enquêtée.

E) La répartition selon le nombre d'enfants et la région

Tableau 6 : Répartition selon le nombre d'enfants et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Sans enfant	5	0	17	22
1 - 3 enfants	31	14	26	71
4 - 6 enfants	11	11	14	36
7 - 9 enfants	1	1	2	04
Pas de réponse	0	1	0	01
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Les résultats de l'enquête montrent que dans la population enquêtée du secteur informel, ceux qui ont 3 enfants sont les plus nombreux, ils représentent 63% des enquêtés. Aussi, 27% des enquêtés en ont 6 et 16% en ont 1 seul. Ceux qui ont 9 enfants représentent seulement 3 % de la population enquêtée. Dans les résultats de l'enquête, le secteur informel est un secteur caractérisé par l'analphabétisme, cela pourrait expliquer pourquoi ils ont beaucoup d'enfants.

F) La répartition selon le nombre de personnes à charge et la région

Tableau 7 : Répartition selon le nombre de personne en charge et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
5 personnes et moins	43	14	26	83
Entre 6 et 10 personnes	5	8	24	37
Entre 11 et 15 personnes	0	3	8	11
Entre 16 et 20 personnes	0	1	1	02
Pas de réponse	0	1	0	01
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Le pourcentage des enquêtés ayant 5 personnes en charge ou moins est plus élevé. Ce pourcentage est de 62%. Ensuite viennent ceux ayant en charge entre 6 et 10 personnes (28 %) Ceux qui ont plus de 10 personnes en charge se retrouvent à Bobo-Dioulasso et à Koudougou, soit environ 10%.

G) La répartition selon la région

Tableau 8 : Répartition selon la localité

Réponse	Effectif	Pourcentage
Ouagadougou	48	36%
Bobo-Dioulasso	27	20%
Koudougou	59	44%
Total	134	100%

Source : enquête avril 2018

Pour cette enquête, l'effectif total des personnes enquêtés est 134 personnes dont 48 personnes à Ouagadougou ; 27 personnes à Bobo Dioulasso et 59 personnes dans la ville de Koudougou.

H) La répartition selon la durée de l'activité et la région

Tableau 9 : Répartition selon la durée de l'activité et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Moins de 5 ans	0	2	4	06
5 - 9 ans	6	5	21	32
10 - 14 ans	5	3	12	20
15 - 19 ans	5	4	4	13
20 ans et plus	26	6	17	49
Pas de réponse	6	7	1	14
Total	48	27	59	134

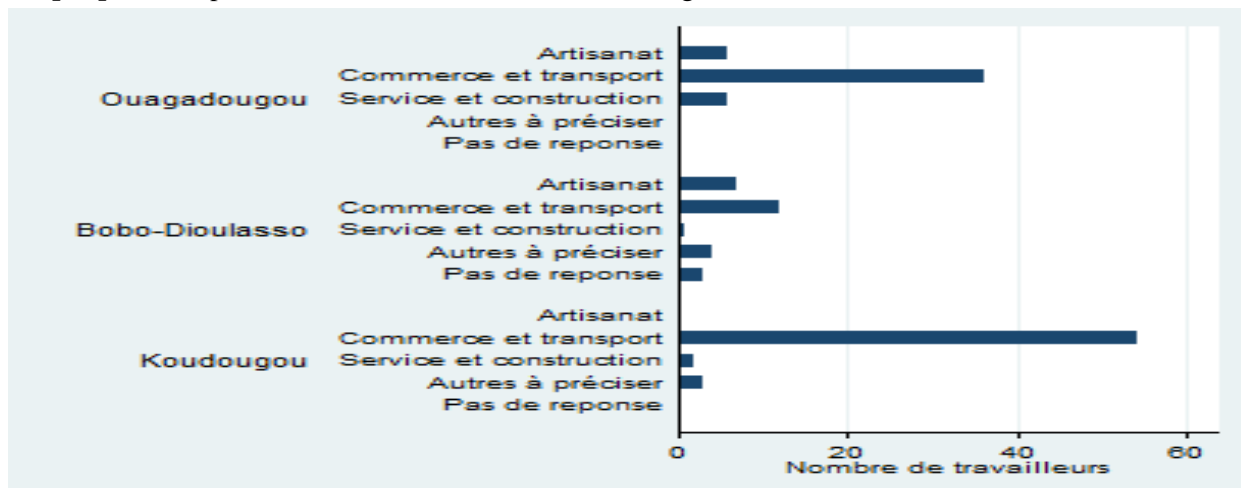
Source : enquête avril 2018

La répartition selon la durée de l'activité donne les pourcentages suivant : pour l'ensemble des 3 villes, 37% ont plus de 20 ans d'activité dans le secteur informel ; 24% compris entre 5 et 9 ans et 15% entre 10 et 14 ans.

Le taux est de respectivement 54%, 29 % et 22 % pour Ouagadougou, Koudougou et Bobo Dioulasso pour les personnes enquêtées ayant une durée d'activité de plus de 20 ans dans le secteur informel.

I) La répartition selon le secteur d'activité et la région

Graphique 1 : Répartition selon le secteur d'activité et la région

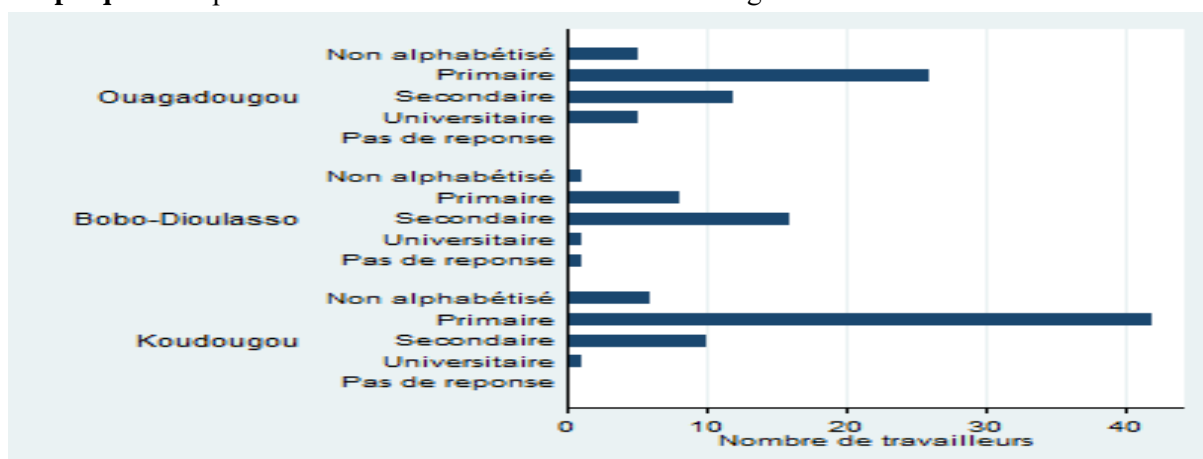


Source : enquête avril 2018

Selon le graphique 1, ci-dessus, la répartition selon le secteur d'Activité montre le secteur le plus occupé est : « commerce et transport » soit 76 % dans toutes les 3 villes. Il est suivi du secteur de l'artisanat dont le taux est de 10%. Dans la ville de Koudougou 92% des enquêtés exercent cette activité 44% à Bobo Dioulasso et 75 % à Ouagadougou. Pour l'ensemble des 3 villes, 7% seulement des enquêtés se retrouvent dans le secteur du service et construction et 5% dans d'autres activités.

J) La répartition selon le niveau d'instruction et la région

Graphique 2 : Répartition selon le niveau d'instruction et la région



Source : enquête avril 2018

Le secteur informel est généralement caractérisé par le faible niveau d'instruction. 57 % des personnes enquêtés ont un niveau du primaire pour l'ensemble des trois villes, 28% ont un niveau secondaire, 9% sont non alphabétisés 5% ont un niveau universitaire (cf graphique 2)

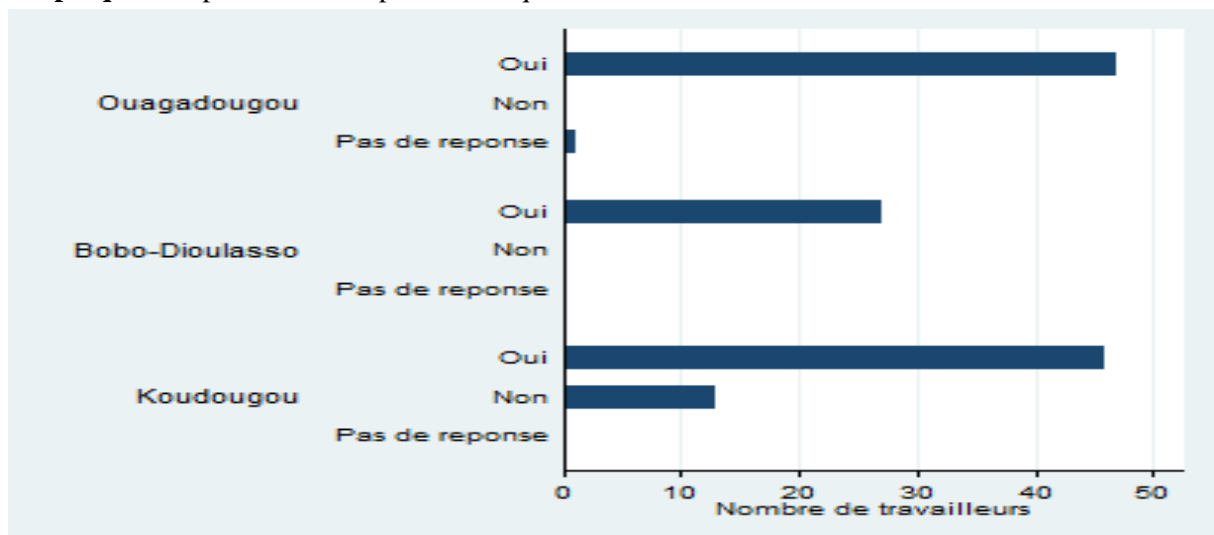
Le niveau d’instruction et la formation sont également deux variables qui permettant d’apprécier le niveau d’acceptation sociale par des populations de l’assurance maladie, car plus une personne est instruite, plus elle est prédisposée à comprendre les logiques de fonctionnement d’une mutuelle de santé. Par rapport à l’objet étudié, le niveau de formation des populations concernées permet d’anticiper sur les changements de comportement des acteurs en matière d’accès aux soins de santé.

I-2-Les éléments de réponses aux différentes questions posées

A. Connaissance des prestations sociales disponibles par les travailleurs et travailleuses du secteur informel :

A.1. Avez-vous déjà entendu parler de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ?

Graphique 3: répartition des réponses à la question A.1

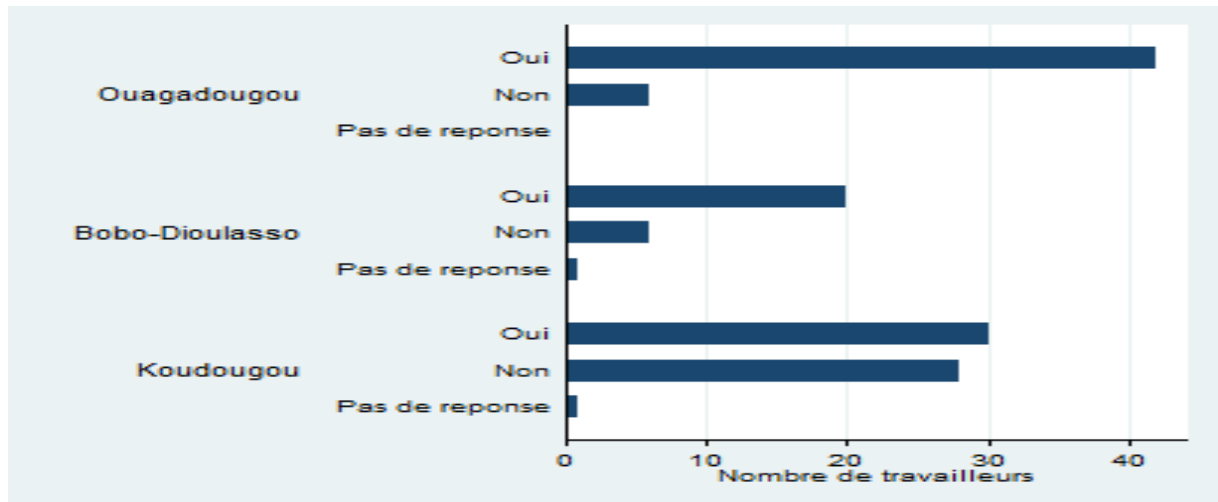


Source : enquête avril 2018

Pour la réponse donnée à cette question, dans l’ensemble des 3 villes 90% de nos enquêtés ont déjà entendu parler de la CNSS, les autres non. 98% des enquêtés dans la ville de Ouagadougou disent qu’ils ont déjà entendu parler de la CNSS. Tous les enquêtés de la ville de Bobo Dioulasso ont répondu à cette question par l’affirmative et à Koudougou le taux de réponse par l’affirmatif est de 78 %. De façon générale, la population enquêtée a déjà entendu parler de la CNSS.

A.2. Avez-vous déjà entendu parler que la CNSS s'intéresse à vous ?

Graphique 4 : Répartition des réponses à la question A.2

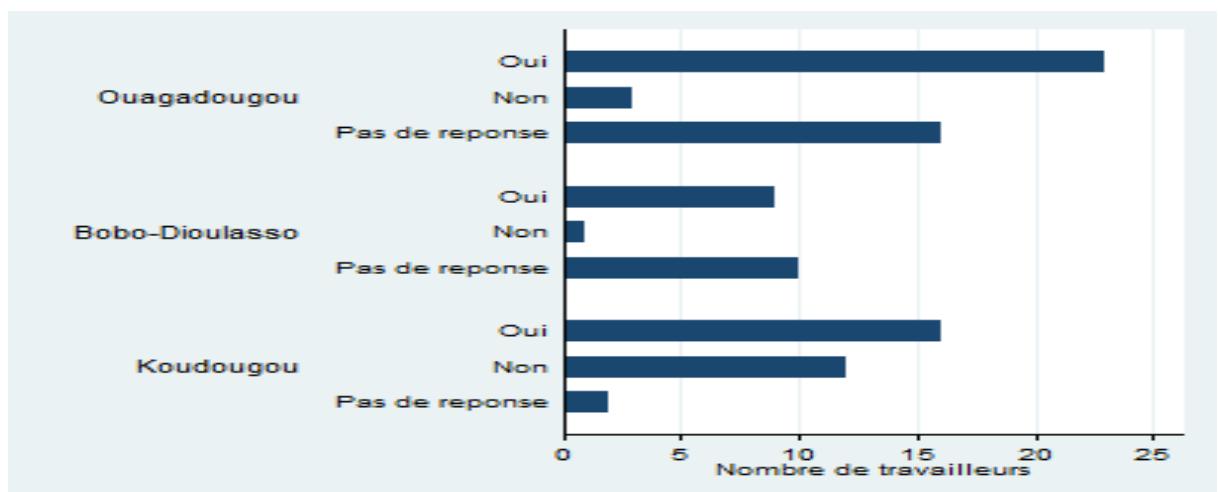


Source : enquête avril 2018

A cette question, 69% de nos enquêtés savent que la CNSS s'intéresse au gens du secteur informel, 88% des enquêtés dans la ville de Ouagadougou ont répondu par l'affirmatif. Le pourcentage de ceux qui le savent est de 74 % à Bobo Dioulasso et 51% dans la ville de Koudougou donc un peu plus de la moitié. De façon générale, la population enquêtée est informée sur le fait que la CNSS s'intéresse à leur secteur.

A.3. Si oui, êtes-vous assuré à la CNSS ?

Graphique 5 : Répartition des réponses à la question A.3

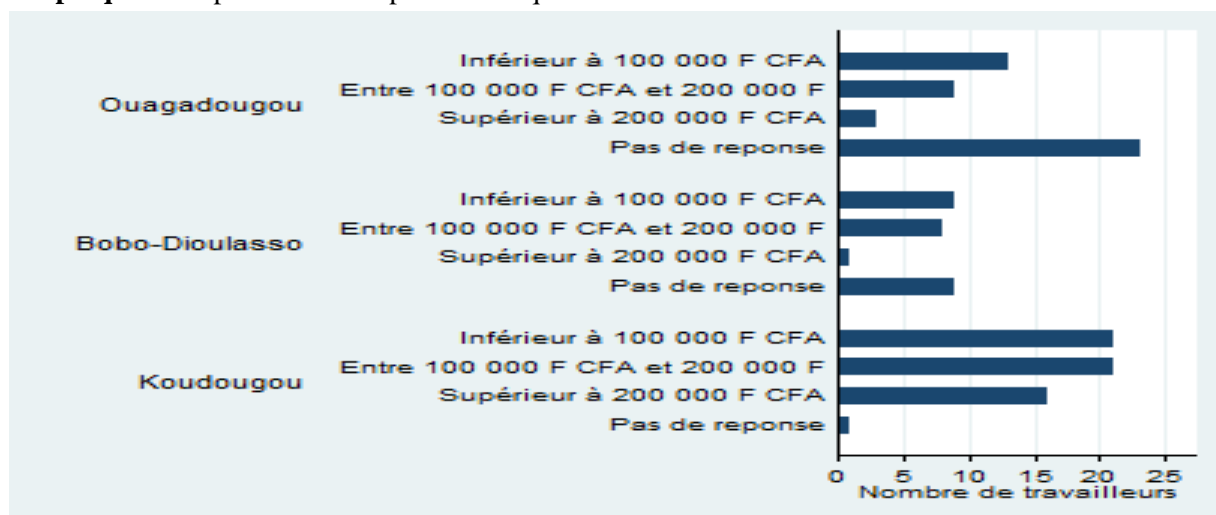


Source : enquête avril 2018

Dans l'ensemble des 3 villes, 52% des enquêtés sont assurés à la CNSS, 17% non assurés et environ 30% n'ont pas répondu à cette question. Ceux de Ouagadougou qui sont assurés sont 55%, 53% à Koudougou et 45 % à Bobo Dioulasso. De façon générale les acteurs du secteur informel sont assurés à la CNSS dans la population enquêtée.

A.4. Quel est le montant mensuel de vos revenus ?

Graphique 6 : Répartition des réponses à la question A.4



Source : enquête avril 2018

Le résultat de l'enquête montre que ceux qui ont un revenu mensuel inférieur à 100 000 FCFA sont les plus nombreux dans les trois villes confondues soit 32%. 28% des enquêtés ont un revenu compris entre 100 000 FCFA et 200 000 FCFA. Ceux qui ont un revenu mensuel de plus de 200 000 FCFA ne représentent que 15% de l'effectif global. Cette variation est la même que dans chaque ville prise séparément.

A.5. Avez-vous une assurance maladie pour vous et votre famille ?

Tableau 10 : Réponse à la question A.5

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Oui	5	10%	3	11%	4	7%	12	9%
Non	43	90%	24	89%	54	92%	121	90%
Pas de réponse	0	0%	0	0%	1	2%	1	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Pour l'ensemble des 3 villes, 90% des enquêtés ont indiqué qu'ils n'ont pas d'assurance maladie pour eux et les membres de la famille. Le pourcentage est le même pour la ville de Bobo Dioulasso et plus élevé pour la ville de Koudougou soit 92% des personnes enquêtées à Koudougou. A Bobo, ceux qui n'ont pas d'assurance maladie pour eux et leur famille représente 89% des personnes enquêtées dans cette ville.

A.6. Avez-vous une épargne retraite ?

Tableau 11 : réponse à la question A.6

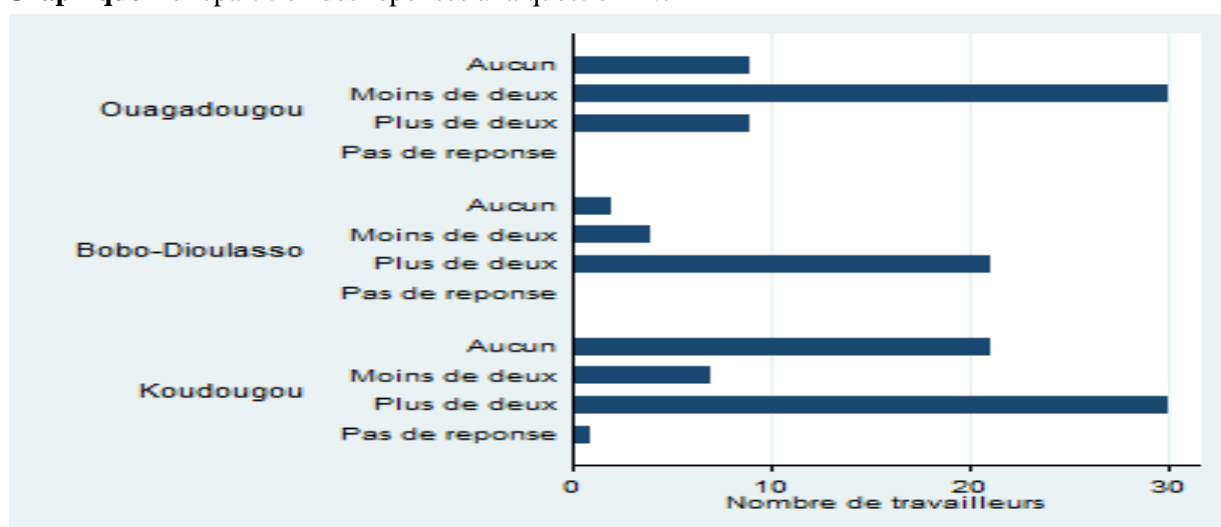
Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	taux	Effectif	taux	Effectif	taux	Effectif	taux
Oui	13	27%	9	33%	4	7%	26	19%
Non	35	73%	17	63%	54	92%	106	79%
Pas de réponse	0	0%	1	4%	1	2%	2	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

79% donc la majorité des enquêtés des 3 villes n'ont pas d'épargne en banque. Et 19% ont répondu par l'affirmatif. Le pourcentage des personnes n'ayant pas un compte en banque est plus élevé que pour ceux qui ont une épargne en banque dans chaque ville soit 92%, 63% et 35% respectivement pour Koudougou, Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

A.7. Avez-vous des enfants à scolariser ?

Graphique 7 : Répartition des réponses à la question A.7



Source : enquête avril 2018

45% des enquêtés ont plus de deux enfants à scolariser, 31% ont au moins deux enfants à scolariser et 24% aucun enfant à scolariser. Dans la ville de Ouagadougou le taux de ceux qui ont plus de deux enfants à scolariser est de 19%, il est de 78% à Bobo Dioulasso et 51% à Koudougou. Quant au pourcentage de ceux qui ont moins de deux enfants à scolariser il est de 63%, 15% et 12% respectivement pour Ouagadougou, Bobo Dioulasso et Koudougou. Ceux qui n'ont aucun enfant à scolariser sont plus nombreux à Koudougou que dans les deux autres villes, il représente 36% des enquêtés de cette ville.

A.8. Vos revenus mensuels vous permettent-ils de payer la scolarité de vos enfants ?

Tableau 12: Réponse à la question A.8

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Oui	27	56%	6	22%	8	14%	41	31%
Non	18	38%	19	70%	45	76%	82	61%
Pas de réponse	3	6%	2	7%	6	10%	11	8%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Le pourcentage de ceux qui ont répondu « non » à cette question est plus élevé que ceux qui ont dit oui soit 61% au total pour les 3 villes. Ceux qui disent que le montant de leurs revenus mensuels leur permet de payer la scolarité de leur enfant représentent 31% de la population totale enquêtée.

A.9. Combien de personnes prenez-vous en charge ?

Tableau 13 : Réponse à la question A.9

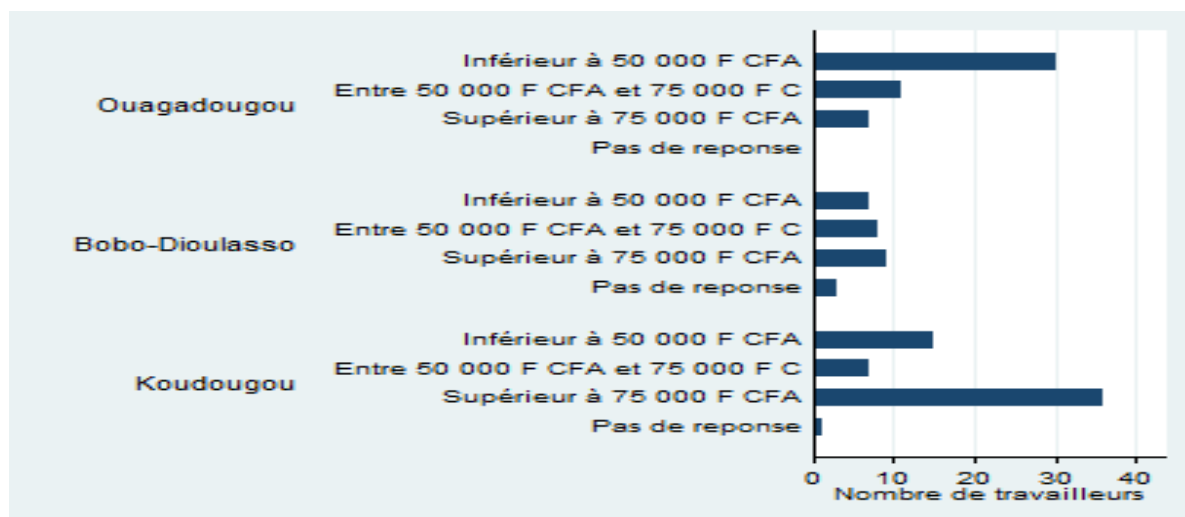
Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
5 personnes et moins	45	94%	15	56%	29	49%	89	66%
Entre 6 et 10 personnes	3	6%	8	30%	23	39%	34	25%
Entre 11 et 15 personnes	0	0%	1	4%	5	8%	6	4%
Entre 16 et 20 personnes	0	0%	0	0%	1	2%	1	1%
Pas de réponse	0	0%	3	11%	1	2%	4	3%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Ceux qui ont 5 personnes et moins en charge représentent 66% des enquêtés. 25% des enquêtés ont entre 6 et 10 personnes à leur charge et 4% seulement ont entre 11 et 15 personnes en charge. Ceux qui ont plus de 16 personnes en charge représentent juste 1% de la population enquêtée.

A.10. Quel est le montant de vos charges mensuelles ?

Graphique 8 : Répartition des réponses à la question A.10



Source : enquête avril 2018

Tous les enquêtés ont des charges mensuelles. Pour l'ensemble des trois villes 39% ont des charges mensuelles inférieures à 50 000 FCFA, 39% ont des charges mensuelles supérieures à 75 000 FCFA et pour les 19% elles sont comprises entre 50 000 FCFA et 75 000 FCFA.

11. Que pensez-vous de l'assurance volontaire ?

Tableau 14 : Réponse à la question A.11

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Bonne	43	90%	20	74%	59	100%	122	91%
Mauvaise	5	10%	2	7%	0	0%	7	5%
Pas de réponse	0	0%	5	19%	0	0%	5	4%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Dans l'ensemble des 3 villes 91% des personnes enquêtées trouvent que l'assurance volontaire est « bonne ». C'est selon eux une très bonne initiative à leur endroit. Seulement 5% des enquêtés la trouvent mauvaise.

B. Utilisation des services de protection sociale par les travailleurs et travailleuses du secteur informel

B.1. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de vous rendre dans un centre de santé pour des soins médicaux ?

Tableau 15 : Réponse à la question B.1

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	taux	Effectif	taux	Effectif	taux	Effectif	taux
Oui	28	58%	21	78%	19	32%	68	51%
Non	20	42%	6	22%	40	68%	66	49%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Au cours des 12 derniers mois plus de la moitié (51 %) de nos enquêtés se sont rendu dans un centre de santé pour des soins et les autres non (49%). Dans la ville de Bobo Dioulasso, sur le total des enquêtés, 78% sont allés pour des soins et 58% à Ouagadougou. Seul dans la ville de Koudougou, ceux qui sont allés pour des soins ne sont pas nombreux (32%).

B.2. Si oui, combien avez-vous dépensé pour ces soins ?

Tableau 16 : Réponse à la question B.2

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Moins de 10 000 F CFA	2	7%	7	33%	9	47%	18	26%
Entre 10 000 et 50 000 F CFA	18	64%	7	33%	9	47%	34	50%
Entre 50 001 à 100 000 F CFA	3	11%	3	14%	0	0%	6	9%
Plus de 100 000 F CFA	5	18%	0	0%	1	5%	6	9%
Pas de réponse	0	0%	4	19%	0	0%	4	6%
Total	28	100%	21	100%	19	100%	68	100%

Source : enquête avril 2018

Le coût des soins de santé est souvent exorbitant. 50% de nos enquêtés dépenses entre 10 000 F CFA et 50 000FCFA pour les soins et 26% moins de 10 000 FCFA. Ceux qui dépensent plus de 100 000 FCFA représentent 18 % des personnes enquêtées. Le montant est élevé pour des acteurs d'un secteur dont les revenus laissent souvent à désirer.

B.3. Au cours des 12 derniers mois vous êtes-il arrivé d'amener un membre de votre ménage dans un centre de santé ?

Tableau 17 : Réponse à la question B.3

Reponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Oui	23	48%	20	74%	45	76%	88	66%
Non	25	52%	6	22%	14	24%	45	34%
Pas de reponse	0	0%	1	4%	0	0%	1	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Au cours des 12 derniers mois 66% de nos enquêtés ont amené un membre de leur famille dans un centre de santé pour des soins et les autres non (34%). Dans la ville de Koudougou, sur le total des enquêtés, 76% ont amené au moins un membre de leur famille pour des soins et 74% à Bobo Dioulasso. Seul dans la ville de Ouagadougou, ceux qui ont amené un membre de leur famille pour des soins représente pratiquement la moitié des enquêtés (48%).

B.4. Si oui, combien avez-vous dépensé pour ces soins ?

Tableau 18 : Réponse à la question B.4

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.
Moins de 10 000 F CFA	1	4%	6	30%	10	22%	17	19%
Entre 10 000 et 50 000 F CFA	15	65%	11	55%	33	73%	59	67%
Entre 50 001 à 100 000 F CFA	4	17%	1	5%	2	4%	7	8%
Plus de 100 000 F CFA	2	9%	0	0%	0	0%	2	2%
Pas de reponse	1	4%	2	10%	0	0%	3	3%
Total	23	100%	20	100%	45	100%	88	100%

Source : enquête avril 2018

67% de nos enquêtés ont dépensé entre 10 000 F CFA et 50 000 FCFA pour les soins des membres de leur famille et 19% moins de 10 000 FCFA. Ceux qui ont dépensé plus de 100 000 FCFA représentent 10 % des personnes enquêtées. Les frais dépensés pour les soins des membres de la famille des enquêtés sont élevés et représentent souvent plus de 50 000 FCFA.

B.5. Quels conseils avez-vous à donner aux travailleurs qui n'ont pas encore souscrit à l'assurance volontaire ?

Tableau 19 : Réponse à la question B.5

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
---------	-------------	----------------	-----------	-------

	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux..
Souscrire le plutot possible	33	69%	22	81%	57	97%	112	84%
Prendre une assurance privée	15	31%	1	4%	0	0%	16	12%
Autres conseils	0	0%	2	7%	0	0%	2	1%
Pas de reponse	0	0%	2	7%	2	3%	4	3%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

En demandant aux enquêtés quels conseils ils peuvent donner aux travailleurs qui n'ont pas encore souscrit à l'assurance volontaire, 84 % d'entre eux ont répondu qu'ils leur conseillent de souscrire le plutot possible. 12% d'entre eux leur conseillent de prendre une assurance privée si possible.

B.6. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'Etat ?

Tableau 20 : Réponse à la question B.6

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.	Effectif	Taux.
Assurance maladie universelle pour tous	12	25%	7	26%	7	12%	26	19%
Financement du secteur informel	31	65%	2	7%	0	0%	33	25%
Aider à monter des projets rentables (Secteur Informel)	5	10%	3	11%	26	44%	34	25%
Autres attentes à préciser ?	0	0%	0	0%	21	36%	21	16%
Pas de réponse	0	0%	15	56%	5	8%	20	15%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Les attentes des enquêtés vis-à-vis de l'Etat sont diverses. Certains souhaitent que l'Etat les aide à monter des projets rentables soit 25% des enquêtés dans l'ensemble des 3 villes, d'autres souhaitent que le secteur informel bénéficie régulièrement de financement pour leurs activités. Parmi eux 19% des personnes désirent l'assurance maladie universelle pour tous.

B.7. Quelles propositions faites-vous en vue d'une amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur informel ?

Source : enquête avril 2018

Tableau 21 : Réponse à la question B.7

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Aider les travailleurs à s'organiser	16	33%	11	41%	1	2%	28	21%
Sensibiliser les travailleurs	9	19%	0	0%	4	7%	13	10%
Les aider dans la collecte des cotisations à verser	12	25%	0	0%	36	61%	48	36%
Aider à mettre en place des mutuelles efficaces	11	23%	2	7%	15	25%	28	21%
Autres propositions à préciser	0	0%	1	4%	0	0%	1	1%
Pas de réponse	0	0%	13	48%	3	5%	16	12%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Le souhait principale émis par les enquêtés est d'aider les acteurs du secteur informel dans la collecte des cotisations à verser (36% des enquêtés ont proposés cela). 21% des enquêtés proposent qu'on aide les travailleurs à s'organiser et à mettre en place des mutuelles efficaces.

C. Attentes des travailleurs et travailleuses du secteur informel vis-à-vis des services de protection sociale

C.1. Pensez-vous que l'assurance volontaire contribue à améliorer vos conditions de vie futures ?

Tableau 22 : Réponse à la question C1

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.
Oui	43	90%	23	85%	59	100%	125	93%
Non	5	10%	2	7%	0	0%	7	5%
Pas de réponse	0	0%	2	7%	0	0%	2	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

A la question de savoir s'il pense que l'assurance volontaire contribue à améliorer leurs conditions de vie futures, la réponse par « oui » représente 93% des enquêtés. Seul 5% des enquêtés ont répondu non à cette question. La majorité des enquêtés sont unanimes sur le fait que l'assurance volontaire peut impacter positivement sur leur conditions de vie.

C.2. Avez-vous déjà entendu parler de la gratuité des soins ?

Tableau 23 : Réponse à la question C.2

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.
Oui	48	100%	25	93%	54	92%	127	95%
Non	0	0%	1	4%	5	8%	6	4%
Pas de réponse	0	0%	1	4%	0	0%	1	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Dans les 3 villes confondues, 95% des personnes enquêtées ont déjà entendu parler de la gratuité des soins et 4% non. Cela peut s'expliquer par la grande campagne d'information qui a été initiée à cet effet. La gratuité des soins existe mais certaines personnes ne sont pas encore informées.

C.3. Qu'en pensez-vous ?

Tableau 24 : Réponse à la question C.3

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.	Effectif	Percent.
Bonne	0	0%	11	41%	20	34%	31	23%
Passable	12	25%	12	44%	12	20%	36	27%
Nul	36	75%	2	7%	27	46%	65	49%
Pas de réponse	0	0%	2	7%	0	0%	2	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Même si la majorité des enquêtées est au courant de la gratuité des soins, près de la moitié la trouvent nulle (49%). Certains la trouvent passable (27%) et d'autres la trouvent bonne (23%). De façon générale elle est plus appréciée à Bobo Dioulasso que dans les deux autres villes.

Chapitre II : Analyse des résultats et recommandations

A travers ce chapitre nous présentons une analyse des résultats de nos enquêtes puis nous émettons des recommandations dont la prise en compte par les différents acteurs permettra une meilleure prise en charge en matière de protection sociale des travailleurs du secteur informel.

II.1. L'Analyse des résultats

II.1.1. Les structures de protection sociale du secteur informel

A travers nos recherches le constat est qu'il existe des structures de protection sociale du secteur informel notamment des mutuelles de santé et des assurances privées.

Parmi les structures publiques, seule la CNSS s'intéresse aux acteurs du secteur informel. La CARFO et l'OST s'occupent des agents publics de l'Etat.

Les acteurs du secteur informel n'ont presque pas d'informations sur les structures de protection sociale mises à leur disposition. Ils ont déjà entendu parlé de la CNSS (90% de nos enquêtés) mais seulement la moitié disent être assuré à la CNSS. 50% des enquêtés trouvent que le niveau actuel des prestations à la CNSS est acceptable (50%) mais néanmoins nécessite une amélioration (28% des enquêtés). 16% des enquêtés ont trouvé le niveau actuel des prestations inacceptables car leurs attentes ne sont pas comblées.

Au regard des résultats de l'enquête, l'hypothèse 1 est infirmée car les travailleurs et les travailleuses du secteur informel connaissent quelques systèmes de protection sociale et y ont même adhéré. Cela est certainement dû aux campagnes de sensibilisation organisées par la CNSS et les mutuelles.

II.1.2. Les prestations de protection sociale offertes au secteur informel

La majorité de nos enquêtés ont au moins 5 personnes en charge pour l'ensemble des trois villes. 39% ont des charges mensuelles supérieures à 75 000 FCFA. Au cours des 12 derniers mois plus de la moitié (51 %) de nos enquêtés se sont rendus dans un centre de santé pour des soins et le coût des soins de santé est souvent exorbitant. 50% de nos enquêtés dépensent entre 10 000 FCFA et 50 000 FCFA pour les soins.

Au cours des 12 derniers mois ceux qui ont amené un membre de leur famille dans un centre de santé pour des soins représente 66% de nos enquêtés. 67% de nos enquêtés ont dépensé entre 10 000 FCFA et 50 000 FCFA pour les soins des membres de leur famille.

Bien que la majorité de nos enquêtés aient des difficultés financières, pour l'ensemble des 3 villes, 90% ont indiqué ne pas avoir d'assurance maladie pour eux et les membres de la famille. Pourtant une assurance maladie aurait été utile pour les soulager en cas de nécessité.

Beaucoup savent que la CNSS et des mutuelles de santé offrent des prestations aux acteurs du secteur informel à travers une souscription volontaire. C'est souvent la méconnaissance de

l'existence des prestations qui empêchent les intéressés à y adhérer. Par conséquent l'hypothèse 2 à savoir « les travailleurs et les travailleuses du secteur informel n'ont pas des connaissances sur les prestations offertes par les organismes de prévoyance sociale donc ils n'en profitent pas » est vérifiée.

II.1.2. Les attentes des travailleuses et travailleurs du secteur informel sur le sujet

En demandant aux enquêtés quels conseils ils peuvent donner aux travailleurs qui n'ont pas encore souscrit à l'assurance volontaire, 84 % d'entre eux ont répondu qu'ils leur conseillent de souscrire le plus tôt possible.

Les attentes des enquêtés vis-à-vis de l'Etat sont diverses. Certains souhaitent que l'Etat les aide à monter des projets rentables (25%), d'autres souhaitent que le secteur informel bénéficie régulièrement de financement pour leurs activités et l'assurance maladie universelle pour tous car la majorité des enquêtés sont unanimes sur le fait que l'assurance volontaire peut impacter positivement sur leurs conditions de vie (93%).

Le souhait principal émis par les enquêtés est d'aider les acteurs du secteur informel dans la collecte des cotisations à verser, qu'on aide les travailleurs à s'organiser et à mettre en place des mutuelles efficaces.

Dans les 3 villes confondues, 95% des personnes enquêtées ont déjà entendu parler de la gratuité des soins mais ils la trouvent nulle (49%). A la question de savoir s'ils pensent que l'assurance volontaire contribue à améliorer leurs conditions de vie futures, 93% des enquêtés répondent « oui ». La majorité des enquêtés sont unanimes sur le fait que l'assurance volontaire peut impacter positivement sur leurs conditions de vie. La gratuité des soins initiée par l'Etat prend en compte toute la population donc tous les acteurs du secteur informel. De même l'assurance volontaire concerne même les agriculteurs qui représentent la majorité des personnes actives aux Burkina Faso. L'Etat Burkinabè depuis le mercredi 24 janvier 2018 a procédé à l'adoption du décret d'application de la loi N°060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle (RAMU).

Par conséquent l'hypothèse 3 ainsi intitulée « plusieurs canaux permettent d'étendre la protection sociale dans le secteur informel » est également vérifiée.

II.2. Recommandations

Selon une enquête de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), le secteur informel non agricole regroupe environ 80 % des actifs urbains et sa contribution au PIB est

estimée à plus de 32 %¹⁸. Au terme de la recherche, quelques recommandations sont ci-après proposées en vue d'une amélioration du système de protection sociale dans le secteur informel.

➤ **Gouvernement**

Le gouvernement devrait revoir le caractère non obligatoire de l'assurance. La couverture sociale de la population doit être considérée comme un enjeu national. Il est impératif de repenser l'approche de la question car il est admis au plan national et international que la sécurité sociale est un droit humain fondamental.

En outre, la gratuité des soins proposée par l'Etat doit passer nécessairement par une vaste campagne de sensibilisation du personnel de santé et des bénéficiaires car le constat sur le terrain montre qu'il existe des discriminations à l'endroit de certains bénéficiaires.

➤ **Institutions de protection sociale**

Les institutions de protection sociale doivent revoir les conditionnalités de souscription et de paiement.

Il s'agit de l'harmonisation des principes et des conditionnalités des droits au bénéfice des prestations.

En effet, avec ceux des travailleurs salariés ne favorise pas une adhésion massive et responsable des citoyens au projet,

Pour une adhésion massive des citoyens au projet, il faut la relecture des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'assurance volontaire pour assouplir les conditionnalités envisager à moyen ou à long terme, la séparation de la gestion du régime des travailleurs et travailleuses du secteur informel de celui des travailleurs salariés en raison du nombre élevé des populations à couvrir. Et enfin, faire la différence de statut juridique et social entre les deux populations..

Elles doivent également revoir les mécanismes de collecte des cotisations, sachant que la collecte des cotisations des travailleurs non-salariés a un coût. Pour un recouvrement optimum et à moindre coût, elles pourraient explorer les principes de la micro-finance, de la bancarisation des paiements, des TIC (télépaiement, télé déclarations, Airtel money, mobicasch); et aussi la stratégie dite « de souscription collective à cotisation individuelle », qui facilite les souscriptions et le recouvrement des cotisations.

¹⁸ D'après L'Economiste du Faso du Lundi 7 octobre 2013. Article de Christian Koné et d'Elie Kaboré : « Secteur informel : un vieux débat remis au goût du jour ».

En outre, les mécanismes d'immatriculation doivent être améliorés pour adapter le système d'immatriculation aux réalités des travailleurs indépendants notamment en mettant en place un système d'accueil, d'information et d'orientation des acteurs, un système de traitement spécifique des demandes d'assurance volontaire; en révisant le circuit de transmission des cartes d'immatriculation et d'affiliation.

Par ailleurs, le système de communication peut être amélioré car la nature hétérogène de la population non salariée est un obstacle à toute solution uniforme. L'éventail des activités recensées, la dispersion, non seulement entre la ville et la campagne, mais également de bas en haut de la pyramide sociale (de la modeste vendeuse de légumes au médecin spécialiste installé à son compte en cabinet privé). Elles doivent intensifier la communication, avoir un système de communication adaptée et appropriée pour chaque public cible.

➤ **Assemblée Nationale**

Elle doit avoir pour rôle de voter les lois des relectures des textes et des lois rendant l'assurance retraite obligatoire pour le secteur informel en passant par des recouvrements mensuels obligatoires comme chez les agents publics de l'Etat.

➤ **Organisations syndicales**

Les centrales syndicales ont un rôle important à jouer afin d'accentuer la lutte dans le sens d'accompagner les acteurs du secteur informel dans l'acquisition d'un minimum de protection sociale. Il s'agira de :

-faire un plaidoyer auprès des pouvoirs publics notamment le gouvernement et l'Assemblée Nationale pour obtenir une attention soutenue à l'endroit des travailleurs du secteur informel.

- mobiliser l'ensemble de ces travailleurs dans la lutte pour leur protection sociale.

- obtenir une implication des travailleurs du secteur informel à travers leurs organisations sous toutes les formes dans la mise en œuvre de l'AMU.

- participer à la sensibilisation du personnel de santé et des bénéficiaires sur la gratuité des soins proposée par l'Etat pour l'atteinte des objectifs de la mesure.

CONCLUSION GENERALE

Le but principal de cette étude était de contribuer à l'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso. De façon spécifique, il

s'agissait aussi de faire l'état des lieux sur les systèmes de protection sociale des travailleurs du secteur informel ; de déterminer le niveau de connaissance et d'utilisation des services de protection sociale par les travailleurs et travailleuses du secteur informel et de déterminer les canaux favorables à l'extension de la protection sociale dans le secteur informel.

La protection sociale des acteurs du secteur informel a également été une préoccupation des pouvoirs publics qui ont mis en place des institutions de sécurité sociale dont la CNSS, la CARFO, l'OST. Dans le domaine, il existe d'autres offres par les compagnies d'assurance et des mutuelles de santé. L'instauration de la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans et la mise en place depuis janvier 2018 de l'assurance maladie universelle pour tous.

Bien que de nombreux efforts en vue d'améliorer la protection sociale dans le secteur informel soient en cours, les travailleurs de ce secteur restent en marge en matière de protection sociale moderne.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus montrent que les acteurs du secteur informel connaissent l'existence des structures en place mais n'y adhèrent pas forcément. Les prestations offertes en matière de protection sociale sont fiables et il existe une asymétrie d'information à ce niveau.

La protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle a besoin d'être repensée de concert avec les acteurs pour prendre en compte leurs besoins réels. Le rôle des organisations syndicales est très important dans la mobilisation de ces travailleurs pour la formation et dans la lutte, mais aussi dans le plaidoyer. Les institutions de protection sociale doivent trouver des moyens pour s'adapter aux conditions des travailleurs de l'économie informelle au lieu de vouloir les insérer dans les schémas qui ont été conçus pour les travailleurs du secteur formel. A cet effet, les législateurs et le gouvernement doivent jouer leur rôle en prenant des mesures qui prennent en compte les intérêts de toutes les parties et surtout les intérêts nationaux dans la protection sociale du plus grand nombre des citoyens. Pour cela, il faut des politiques adaptées à notre contexte de pauvreté.

BIBLIOGRAPHIE

Ba, Daouda (2010), *L'universalisation de la sécurité sociale et l'encadrement du secteur informel au Mali: libres propos d'un juriste de droit social*, en 2006 publié dans la revue Malilex.

Bien, F. (2001), *Essais en Economie de la santé et assurance*, Thèse pour le Doctorat En sciences Economiques. À l'Université Paris Dauphine.

Cichon (2010), *L'initiative OIT-ONU pour un socle de protection sociale dans les réponses à la crise, la reprise et l'après-crise*, OIT.

Marcel KAGAMBEGA (2011) : « *l'assurance maladie au Burkina Faso, de la logique thérapeutique des acteurs sociaux, à l'appropriation des systèmes de mutualisation des risques sanitaires* »

Banque Mondiale. (2001), *How well do governments invest pension reserves?* World Bank, Pension Primer.

Banque Mondiale (2004), *Rapport sur le développement dans le monde 2004*.

Banque Mondiale (2011), *Burkina Faso. Filets Sociaux. Département de Développement Humain, Unité de la Protection Sociale*. Région Afrique.

BIT(2000), *conclusions relatives à la formation et à la mise en valeur des ressources humaines*, Conférence internationale du travail, 88^e session, Genève.

BIT (2001), *rapport sur l'emploi dans le monde 2001*, Vie au travail et économie de l'information, Genève.

BIT (2006), *Etude sur la santé et sécurité au travail, facteurs de développement économique et social*.

CARFO(2009), *Stratégie de Renforcement du Système de Gestion de Retraite des Agents de l'Etat*. Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires Ministère de la fonction publique et de la Réforme de l'Etat.

CARFO (2012), *Place de la CARFO dans le financement de l'économie du Burkina Faso*, Direction Financière et Comptable.

CIPRES (2007), *La protection sociale en Afrique : Essai d'analyse des Problématiques et Enjeux. Performances : Management Consulting*, Document sectoriel

CIPRES, *Fiche Technique : Les ratios économiques et de gestion des organismes de prévoyance sociale*, Inspection régionale de la prévoyance sociale, 21p.

CIPRES, *Les systèmes de protection sociale en Afrique : Zone CIPRES*, Communication CIPRES, Cotonou, 14p.

CIPRES, *Indicateurs de Gestion, ratios prudentiels et de performance*, Inspection régionale de la prévoyance sociale, 10p.

CIPRES (2011), *L'intégration en marche dans la zone CIPRES*, Le courrier de la CIPRES.

CNSS (2011), *Annuaire statistique n°09*, décembre 2011.

Direction de la santé de la famille, programme national de santé (2008), *des personnes âgées 2008- 2012*.

Ministère de la culture des arts et du tourisme (2004), *Programme de Soutien aux initiatives culturelles décentralisées*, PSIC II.

Ministère de la fonction publique et du développement institutionnel (1994), *Régime général de retraite des fonctionnaires, militaires et magistrats*.

Ministère de la santé(2005), *Rapport de l'étude sur les schémas de financement communautaire de la santé au Burkina Faso* août 2005.

Ministère du travail et de la Sécurité Sociale source le pays, *Résultat du recensement des agents public de l'État*, décembre 2013.

Premier ministre, *Politique Nationale de protection sociale 2013-2022*, septembre 2012.

Ministère du Travail et de l'Emploi et de la Jeunesse, *Guide pratique du secteur informel au Burkina Faso*.

OIT(2002), *Une société sans exclusion pour une population vieillissante: la question de l'emploi et de la protection sociale*, Document présenté par à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement Madrid, 8-12 avril 2002.

PNUD (2000), "Rapport mondial du développement humain durable : Note technique. Calcul des indicateurs Rémunération et répartition des revenus", Hachette sup 1994.

Annexes 1 : Tableaux issus de l'enquête

Tableau 9 : Répartition selon le secteur d'activité et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Artisanat	6	7	0	13
Commerce et transport	36	12	54	102
Service et construction	6	1	2	09
Autres à préciser	0	4	3	07
Pas de réponse	0	3	0	03
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Tableau 10 : Répartition selon le niveau d'instruction et la région

Réponse	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Koudougou	Total
Non alphabétisé	5	1	6	12
Primaire	26	8	42	76
Secondaire	12	16	10	38
Universitaire	5	1	1	07
Pas de réponse	0	1	0	01
Total	48	27	59	134

Source : enquête avril 2018

Tableau 11 : Réponse à la question : Avez-vous déjà entendu parler de la CNSS ?

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Oui	47	98%	27	100%	46	78%	120	90%
Non	0	0%	0	0%	13	22%	13	10%
Pas de réponse	1	2%	0	0%	0	0%	1	1%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Source : enquête avril 2018

Tableau 13 : Réponse à la question : 10.a. Si oui, êtes-vous assuré à la CNSS ?

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Oui	23	55%	9	45%	16	53%	48	52%
Non	3	7%	1	5%	12	40%	16	17%
Pas de réponse	16	38%	10	50%	2	7%	28	30%
Total	42	100%	20	100%	30	100%	92	100%

Tableau 14 : Réponse à la question : Quel est le montant mensuel de vos revenus ?

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Inférieur à 100 000 F CFA	13	27%	9	33%	21	36%	43	32%
Entre 100 000 et 200 000 F CFA	9	19%	8	30%	21	36%	38	28%
Supérieur à 200 000 F CFA	3	6%	1	4%	16	27%	20	15%
Pas de réponse	23	48%	9	33%	1	2%	33	25%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Tableau 21 : Réponse à la question : Quel est le montant de vos charges mensuelles ?

Réponse	Ouagadougou		Bobo-Dioulasso		Koudougou		Total	
	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux	Effectif	Taux
Inférieur à 50 000 F CFA	30	63%	7	26%	15	25%	52	39%
Entre 50 000 F CFA et 75 000 F CFA	11	23%	8	30%	7	12%	26	19%
Supérieur à 75 000 F CFA	7	15%	9	33%	36	61%	52	39%
Pas de réponse	0	0%	3	11%	1	2%	4	3%
Total	48	100%	27	100%	59	100%	134	100%

Source : enquête avril 2018

Annexe 2 :Les questionnaires de l'enquête

I. Enquête par sondage auprès des travailleurs et travailleuses du secteur informel

En vue de la collecte d'informations permettant de faire une étude sur **l'extension de la protection sociale aux travailleuses et travailleurs de l'économie informelle au Burkina Faso**, les **travailleuses et travailleurs** sont invités à remplir ce questionnaire qui est anonyme.

Cette enquête permettra de collecter les informations notamment sur :

- les structures de protection sociale du secteur informel ;
- les prestations de protection sociale offertes au secteur informel ;
- les attentes des travailleuses et travailleurs du secteur informel sur le sujet.

Le questionnaire se divise en trois parties :

1-la première partie concerne les informations générales sur les personnes enquêtées,

2-la deuxième partie s'intéresse aux questions posées sur les prestations de protection sociale actuellement offertes au secteur informel,

3-la troisième partie s'intéresse aux questions posées aux travailleuses et travailleurs sur leurs attentes en matière de protection sociale

I.1. Indicateurs socioéconomiques

1. Age : ans

2. Sexe : 1. masculin 2. féminin

3. Etat civil : 1. marié(e) 2. célibataire 3. divorcé(e) 4. veuf (ve)

4. Nombre d'épouses :

5. Nombre d'enfants :

6. Nombre de personnes en charge :

7. Région : 1. Ouagadougou 2. Bobo Dioulasso 3. Koudougou

8. Secteur d'activité :

9. Durée de vos activités:

10. Niveau d'instruction : 1. Non alphabétisé 2. Primaire 3. Secondaire 4. Universitaire

I.2. Les questions

A. Connaissance des prestations sociales disponibles par les travailleurs et travailleuses du secteur informel

A.1. avez-vous déjà entendu parler de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale? -oui, -non.

A.2. Avez-vous déjà entendu parler que la CNSS s'intéresse à vous ? -oui-non.

A.3. Si oui, êtes-vous assuré à la CNSS ? -oui -non.

*A.4. Quel est le montant mensuel de vos revenus ? - inférieur à 100 000 FCFA
-entre 100 000 FCFA et 200 000 FCFA -Supérieur à 200 000 FCFA*

A.5. avez-vous une assurance maladie pour vous et votre famille ?- oui -non

A.6. avez-vous une épargne retraite ?- oui -non

A.7. Avez-vous des enfants à scolariser ? - aucun -moins de deux -plus de deux.

A.8. Vos revenus mensuels vous permet-il de payer la scolarité de vos enfants ?-oui, -non

A.9. Combien de personnes prenez- vous en charge ? -5 personnes et moins -entre 6 et 10 personnes -entre 11 et 15 personnes -entre 16 et 20 personnes -pas de réponse.

A.10. Quel est le montant de vos charges mensuelles ?-inférieur à 50 000 FCFA -entre 50 000 F et 75 000 FCFA -supérieur à 75 000 FCFA.

A.11. Que pensez-vous de l'assurance volontaire? -bonne -mauvaise.

B. Utilisation des services de protection social par les travailleurs et travailleuses du secteur informel

B.1. Au cours des 12 derniers mois, vous est-il arrivé de vous rendre dans un centre de santé pour des soins médicaux ? -oui -non.

B.2. Si oui, combien avez-vous dépensé pour ces soins ? -Moins de 10 000 F CFA -Entre 10 000 et 50 000 F CFA -Entre 50 001 à 100 000 F CFA -Plus de 100 000 F CFA -Pas de réponse.

B.3. Au cours des 12 derniers mois vous êtes-il arrivé de d'amener un membre de votre ménage dans un centre de santé ? -oui -non

B.4. Si oui, combien avez-vous dépensé pour ces soins ?-Moins de 10 000 F CFA -Entre 10 000 et 50 000 F CFA -Entre 50 001 à 100 000 F CFA -Plus de 100 000 F CFA -Pas de réponse

B.5. Quels conseils avez-vous à donner aux travailleurs qui n'ont pas encore souscrit à l'assurance volontaire ?-Souscrire le plutôt possible - Prendre une assurance privée - Autres conseils -Pas de réponse.

B.6. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'Etat ?-Assurance maladie universelle pour tous -Financement du secteur informel, -Aider à monter des projets rentables (Secteur Informel) -Autres attentes à préciser -Pas de réponse.

B.7. Quelles propositions faites-vous en vue d'une amélioration des conditions de vie des travailleurs du secteur informel ?-Aider les travailleurs à s'organiser -Sensibiliser les travailleurs -Les aider dans la collecte des cotisations à verser -Aider à mettre en place des mutuelles efficaces -Autres propositions à préciser

C. Attentes des travailleurs et travailleuses du secteur informel vis-à-vis des services de protection sociale.

C.1. Pensez-vous que l'assurance volontaire contribue à améliorer vos conditions de vie futures ? –oui -non.

C.2. Avez-vous déjà entendu parler de la gratuité des soins ? -oui -non.

C.3. si oui, Qu'en pensez-vous ?-bonne -passable -nul

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES	4
REMERCIEMENTS	5
AVANT-PROPOS	6
INTRODUCTION GENERALE	8
PREMIERE PARTIE : APPROCHE METHODOLOGIQUE ET CONCEPTUELLE DE L'ETUDE	12
CHAPITRE I : APPROCHE METHODOLOGIQUE	13

I- Méthodologie et source des données de la recherche	13
I-1. La méthodologie	13
I- 2. La revue de littérature	13
CHAPITRE II : CADRE CONCEPTUEL, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL	19
I-Définition des concepts.....	19
I.1. La notion de protection sociale.....	19
I.2. Les autres notions	19
II. Cadre Juridique et institutionnel de la prévoyance sociale au Burkina Faso.....	20
II.1. cadre juridique.....	20
II-1.2. Textes internationaux et communautaires	20
II-1.2. Réglementation nationale.....	21
II.2 cadre institutionnel	22
DEUXIEME PARTIE: PRESENTATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE	26
CHAPITRE I : SITUATION DE LA PROTECTION SOCIALE AU BURKINA FASO ET CARACTERISTIQUES DU SECTEUR INFORMEL	27
I- INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES	27
II - SITUATION DE LA PROTECTION SOCIALE AU BURKINA FASO	28
II.1. Situation de la protection sociale au Burkina Faso	28
II- les caractéristiques du secteur informel.....	30
II.1. les secteurs d'activités prédominants dans l'informel	31
II.2. la prédominance des hommes ou des femmes dans ce secteur	32
II.3. le revenu non stable dans le secteur	33
II. 4. La difficulté dans le suivi des acteurs.....	33
CHAPITRE II : ANALYSE DES RESULTATS ET VERIFICATION DES HYPOTHESES DE L'ETUDE	35
I- Présentation des résultats	35
I-1-Les indicateurs socioéconomiques de l'échantillon	35
I-2- Les éléments de réponses aux différentes questions posées.....	40
CHAPITRE II : ANALYSE DES RESULTATS ET RECOMMANDATIONS	50
II.1. L'Analyse des résultats	51
II.2. Recommandations	52
CONCLUSION GENERALE	54
BIBLIOGRAPHIE	56
ANNEXES 1 : TABLEAUX ISSUS DE L'ENQUETE	58
ANNEXE 2 : LES QUESTIONNAIRES DE L'ENQUETE	61